

Commission d'examen pour l'examen professionnel supérieur d'expert fiscal

Guide

complétant le Règlement d'examen professionnel supérieur d'experte fiscale et d'expert fiscal

du 4 juin 2010

Où l'obtenir:

Organisation faitière pour l'examen professionnel supérieur d'experts fiscaux

c/o Kaufmännischer Verband Schweiz

Hans-Huber-Strasse 4

Case postale 1853

8027 Zurich

Téléphone 044 283 45 56

Téléfax 044 283 45 50

steuerexperten@kvschweiz.ch

www.examen.ch

Table des matières

1	Considérations générales	3
2	Définitions	3
3	Examens de modules	3
3.1	Organisation.....	3
3.1.1	Publication	3
3.1.2	Inscription	3
3.1.3	Admission.....	4
3.1.4	Décision d'admission.....	4
3.1.5	Frais d'examen.....	4
3.1.6	Déroulement des examens de modules.....	4
3.1.7	Parties d'examen.....	4
3.1.8	Dispense d'examen.....	4
3.1.9	Evaluation et attribution des notes	5
3.1.10	Répétition	5
3.1.11	Attestation.....	5
3.2	Exigences posées à l'examen	5
3.3	Matières d'examen.....	6
3.3.1	Impôts des personnes physiques.....	6
3.3.2	Impôts de l'entreprise	6
3.3.3	Droit fiscal intercantonal et international.....	7
3.3.4	Taxe sur la valeur ajoutée	7
3.3.5	Gestion d'entreprises.....	7
3.3.6	Droit.....	8
4	Examen final	8
4.1	Exigences	8
4.2	Matières d'examens.....	9
4.2.1	Fiscalité	9
4.2.2	Economie d'entreprise.....	11
4.2.3	Droit.....	11
5	Travail de diplôme et colloque	11
5.1	Travail de diplôme.....	11
5.2	Exigences formelles au travail de diplôme	12
5.3	Colloque.....	12
5.4	Evaluation du travail de diplôme	13
6	Examens oraux	13
7	Exposé succinct	13
8	Dispositions finales	14

Se fondant sur le chiffre 2.21a du Règlement d'examen professionnel supérieur pour experte fiscale et expert fiscal du 25 novembre 2010, la Commission d'examen édicte le Guide suivant:

1 Considérations générales

Par le présent Guide, la Commission d'examen définit d'une part le déroulement, le contenu et les exigences des différents examens de modules, et d'autre part les exigences et la matière de l'examen de diplôme.

L'examen se compose de six examens partiels (dénommés examens de modules) et d'un examen final.

2 Définitions

Structure des études suivies

Est admis(e) à l'examen notamment celle ou celui qui a obtenu un Master en économie d'entreprise ou en droit commercial d'une Haute Ecole Spécialisée suisse ou en droit ou en économie d'une Université suisse (chiffre 3.31a du règlement d'examen). Par structure des études suivies au sens de cette disposition, on entend un programme d'études qui comporte l'obtention d'un Bachelor puis d'un Master. Le Bachelor et le Master doivent être en relation quant à la matière étudiée, ce qui implique qu'ils doivent se compléter l'un l'autre, contrairement à un Master obtenu de manière non suivie ou dans le cadre d'une post-formation.

3 Examens de modules

3.1 Organisation

3.1.1 Publication

Les examens de module sont annoncés par publication au moins cinq mois avant le début des examens, dans les trois langues officielles.

La publication informe au minimum sur:

- les dates des examens;
- l'émolument d'examen;
- l'adresse d'inscription;
- le délai d'inscription;
- le règlement d'examen et le Guide applicables.

3.1.2 Inscription

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires d'inscription électroniques. La version imprimée et signée des formulaires électroniques et toutes les annexes sont à déposer avant l'expiration du délai fixé pour l'inscription.

Par son inscription, la candidate ou le candidat déclare accepter le Guide et les émoluments d'examen tels que mentionnés dans la publication.

3.1.3 Admission

Est admis(e) aux examens de modules celle ou celui qui remplit les conditions de formation préalable requises décrites au chiffre 3.31a du règlement d'examen.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement dans les délais de l'émolument d'examen selon ch. 3.1.5 du présent Guide.

3.1.4 Décision d'admission

La décision concernant l'admission aux examens de modules est communiquée par écrit aux candidates ou aux candidats au moins trois mois avant le début de l'examen.

3.1.5 Frais d'examen

Pour les examens de modules, il est facturé un émolument d'examen ainsi que des frais éventuels de matériel facturés séparément. Les candidates et candidats s'acquittent de l'émolument d'examen et des frais éventuels de matériel après avoir reçu confirmation de leur inscription. Pour toutes explications et décisions relatives à l'admission, un émolument est également facturé.

Celle ou celui qui, conformément au chiffre 4.2 du règlement, se désiste dans le délai autorisé ou doit se désister pour des motifs excusables avant l'examen, a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Une interruption de l'examen ou un échec ne donnent droit à aucun remboursement.

En cas d'acceptation d'une réclamation fondée d'une candidate ou d'un candidat à l'encontre d'un examen antérieur, les émoluments d'examen pour une inscription effectuée à titre provisionnel pour répéter l'examen seront entièrement remboursés.

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance lors d'un examen sont à la charge des candidates ou des candidats.

3.1.6 Déroulement des examens de modules

Pour l'offre, le retrait, la non-admission et l'exclusion, la surveillance d'examen, les expertes et experts, les séances de clôture et d'information lors des examens de modules, les règlements du chiffre 4.1 ss du règlement d'organisation sont applicables.

3.1.7 Parties d'examen

Les examens de modules comprennent les modules suivants et sont composés exclusivement d'examens de clôture écrits :

- Impôts des personnes physiques ;
- Fiscalité de l'entreprise;
- Droit fiscal intercantonal et international;
- Taxe sur la valeur ajoutée;
- Gestion d'entreprises;
- Droit.

Les examens de clôture durent chacun 90 minutes.

3.1.8 Dispense d'examen

La dispense d'un examen de module a lieu exclusivement sur présentation d'une demande. Elle influe sur le calcul des points déterminants pour les notes.

Lorsque la demande de dispense porte sur les deux derniers alinéas du chiffre 3.1.8 (gestion d'entreprise et droit) , le requérant a droit à la dispense ; dans les autres cas, la de-

mande sera traitée de cas en cas. Ne sont jamais considérées comme des « prestations effectuées antérieurement » les examens « internes », respectivement d'entraînement, qui ont été effectués auprès de tiers dans le cadre de manifestations organisées expressément en vue des examens professionnels supérieures pour experte fiscale et expert fiscal.

Les demandes de dispense d'un examen de module fondées sur des éléments d'une formation suivie précédemment, respectivement achevée antérieurement, doivent être adressées au moins 4 mois avant le début des examens au secrétariat d'examen, à l'attention de la Commission d'examen. Cette dernière statue de manière définitive sur la dispense.

Le secrétariat d'examen publie une liste officielle précisant les formations suivies ouvrant le droit à une dispense. Cette liste est révisée après chaque session d'examens de modules et reste ensuite en force jusqu'aux prochains examens de modules.

Est dispensé(e) de l'examen du module en gestion d'entreprise celle ou celui qui dispose d'un des diplômes suivants:

- Diplôme de Bachelor ou de Master (resp. licence ou diplôme) ou doctorat en gestion d'entreprise d'une Université suisse ou d'une Haute Ecole Spécialisée suisse;
- Diplôme fédéral d'experte-comptable ou d'expert-comptable;
- Diplôme fédéral d'experte fiduciaire ou d'expert fiduciaire;
- Diplôme fédéral d'experte ou d'expert en finance et controlling.

Est dispensé(e) de l'examen du module de droit, celle ou celui qui dispose d'un diplôme de Bachelor (resp. licence ou diplôme) en droit suisse d'une Université suisse ou d'une Haute Ecole Spécialisée suisse.

La Commission d'examen peut octroyer des certifications contraignantes à certaines Universités ou autres institutions de formation, qui donnent à leurs diplômé(e)s droit à une dispense des examens de modules au terme de leur formation, pour autant qu'elles remplissent les critères définis ci-dessus.

3.1.9 Evaluation et attribution des notes

L'évaluation d'un examen de module est basée sur des notes. Les dispositions du chiffre 6.3 du règlement d'examen sont applicables pour la valeur des notes.

3.1.10 Répétition

Les examens de modules peuvent être répétés individuellement lors d'une session d'examens ordonnée ultérieurement. La version du règlement d'examen et du Guide valables au moment de la répétition de l'examen est déterminante quant au contenu de l'examen.

3.1.11 Attestation

Chaque candidate et candidat reçoit un certificat pour chaque examen de module réussi indiquant la note obtenue.

3.2 Exigences posées à l'examen

La candidate ou le candidat doit pouvoir décrire les principes de base relevant des domaines d'examen précisés ci-après, les justifier par ses propres explications et les appliquer à des états de fait usuels en incluant les principes de planification fiscale. La candidate ou le candidat prend en compte l'impôt fédéral direct, les impôts cantonaux sur le revenu et la fortune ainsi que les impôts cantonaux sur le capital et les gains en capital, y compris les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation, les droits de timbre et

l'impôt anticipé, la taxe sur la valeur ajoutée, les conséquences en matière de déductions sociales et de droits de douane, ainsi que les principes généraux du droit et de l'économie d'entreprise. En sus des prescriptions légales en vigueur pendant l'année de l'examen, la doctrine et la pratique influençant le domaine traité doivent également être exposées. Les lois modifiées ou nouvellement promulguées depuis la publication de ce règlement doivent également être connues.

L'énoncé des questions des examens de modules individuels couvrent de manière non exhaustive les domaines suivants :

3.3 Matières d'examen

3.3.1 Impôts des personnes physiques

- Souveraineté fiscale
- Assujettissement personnel
- Notion de revenu / notion de réalisation / imposition dans le temps
- Revenu d'une activité lucrative dépendante y compris certificat de salaire, impôt à la source et procédure de déduction simplifiée
- Revenu d'une activité lucrative indépendante
- Rendement de fortune mobilière y compris imposition partielle
- Rendement de fortune immobilière
- Autres revenus
- Revenus exonérés d'impôt
- Détermination du revenu net
- Déductions sociales et montants exonérés d'impôt
- Calcul de l'impôt sur le revenu
- Transfert d'immeubles
- Détermination du gain immobilier / calcul de l'impôt
- Détermination des droits de mutation
- Détermination de la fortune imposable / calcul de l'impôt
- Contributions d'assurances sociales et de prévoyance / possibilités de déduction et imposition/
- Calcul de la déduction des contributions d'assurances sociales
- Assujettissement en présence de successions et des donations / estimation et calcul de l'impôt

3.3.2 Impôts de l'entreprise

Détermination du bénéfice lors d'activité lucrative indépendante, de sociétés de personnes ou de capitaux, d'associations, de fondations et autres personnes morales, de corporations et d'établissements ainsi que de sociétés commerciales étrangères et d'autres groupements de personnes étrangères sans personnalité juridique.

- Tenue des livres / corrections et rectifications de bilan / principe de déterminance (force obligatoire du bilan commercial à des fins fiscales).
- Valeur comptable, valeur déterminante pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le bénéfice
- Amortissements, corrections de valeur et provisions
- Positions fiscales lors de la clôture annuelle et lors de la clôture d'un groupe (impôts courants et latents incluant les particularités suisses, mention dans les comptes et comparaison avec SWISS GAAP FER, IFRS, US GAAP, OR)
- Calcul dans le temps
- Imputation des pertes incluant les rapports intercantonaux et internationaux
- Différenciation entre fortune commerciale et privée / méthode de la prépondérance
- Apports et retraits de capital
- Charges commerciales / privées
- Société de capitaux et détenteurs de participations
- Coopérative et coopérateurs

- Entreprise de personnes et associés
- Consortiums
- Réduction pour participations et bénéfices en capital
- Imposition partielle
- Retraits sur le bénéfice, y compris distributions cachées
- Statut fiscal particulier, sociétés holding, de domicile, de gestion et mixtes
- Transferts d'immeubles
- Détermination du gain immobilier / calcul de l'impôt
- Détermination des droits de mutation
- Exonération / réduction d'impôt
- Assurances sociales et prévoyance professionnelle y compris la détermination de la part des cotisations de l'employeur et de l'employé, ainsi que les cotisations sur le revenu d'une activité professionnelle indépendante.

3.3.3 Droit fiscal intercantonal et international

Droit fiscal intercantonal

- Domicile fiscal des personnes physiques et morales, ainsi que des sociétés de personnes et des communautés héréditaires
- Normes de répartition intercantionales de l'impôt sur le revenu, la fortune, le bénéfice, le capital ainsi qu'en cas d'héritage et de donation
- Répartition des déductions (frais d'acquisition du revenu, déductions sociales, etc.)
- Domicile séparé des conjoints
- Compensation intercantonale des pertes
- Calcul des facteurs de répartition fiscaux entre les différentes souverainetés fiscales

Droit fiscal international

- Nature et but des accords de double imposition
- Domaine de validité des accords de double imposition
- Définitions du modèle de convention de l'OCDE
- Normes de répartition / taxation du revenu et de la fortune
- Méthodes pour éviter la double imposition
- Dispositions particulières du modèle de convention de l'OCDE

3.3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

- Nature de la taxe sur la valeur ajoutée
- Notions / territorialité / lieu de la prestation
- Sujet et objet de l'impôt (impôt grevant les opérations réalisées sur territoire suisse, sur les acquisitions et les importations)
- Calcul de l'impôt et taux de l'impôt
- Facturation et mention de l'impôt
- Déduction de l'impôt préalable
- Détermination, naissance de la créance fiscale / droit de procédure
- Dispositions pénales, finales et transitoires

3.3.5 Gestion d'entreprises

- Comptabilité financière
- Bases de la tenue des livres comptables, principes d'évaluation selon le code des obligations
- Principes et différences entre divers standards comptables : code des obligations, SWISS GAAP FER, IFRS et US GAAP
- Calcul des données ressortant du bilan et du compte de résultats (inclus l'analyse de cash-flow, les indicateurs d'activité, etc.)
- Analyse du bouclage annuel

- Tenue des livres et comptabilité dans des cas particuliers tels que p. ex. la fondation, les restructurations, l'assainissement, etc.
- L'évaluation de l'entreprise
- Comptabilité d'un groupe (particularités et principales différences entre le code des obligations, SWISS GAAP FER; IFRS et US GAAP)
- Consolidation
- Positions d'impôts lors du bouclage d'un groupe (impôts courants et latents y compris les particularités suisses, publication, comparaison SWISS GAAP FER, IFRS, US GAAP, CO)
- Financement et planification financière (bases, procédés, contrôles, appréciation, optimisation)
- Investissement et politique d'investissement (aspects fiscaux, politique d'amortissement optimale, politique d'investissement dans des groupes d'entreprises nationaux et internationaux) ainsi que business plan (but, formes de présentation, appréciation)
- Restructurations, assainissements et liquidation
- Institutions de prévoyance pour le personnel
- Organisation et conduite incluant les instruments de conduite (organigramme, description des postes, matrice des fonctions, système de rétribution, analyse de break-even, instruments de planification financière, etc.)

3.3.6 Droit

- Droit constitutionnel
- Droit des personnes
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droits réels
- Droit des obligations (partie générale et spéciale y compris contrats inconnus)
- Droit des entreprises et du registre du commerce
- Droit de révision
- Loi sur la fusion
- Droit administratif
- Droit pénal, en particulier droit pénal fiscal
- Droit de la poursuite pour dettes et de la faillite

4 Examen final

4.1 Exigences

Les explications concernant l'organisation (inscription, admission, etc.) sont décrites dans le règlement d'examen à partir du chiffre 3.

La candidate ou le candidat doit pouvoir apprécier de manière approfondie et résoudre des questions complexes touchant à plusieurs domaines (cas pratiques de la vie courante) et être à même d'analyser et d'apprécier des états de fait exigeants. La candidate ou le candidat conçoit des solutions qui sont optimisées du point de vue de la planification fiscale et qui tiennent compte des intérêts non fiscaux des parties intéressées. En plus des bases du droit applicable, de la doctrine, de la jurisprudence et de la pratique, elle ou il doit pouvoir indiquer et apprécier les tendances et développements ainsi que les changements législatifs prévus.

La candidate ou le candidat tient compte l'ensemble du droit fiscal suisse et international, y compris le droit des assurances sociales, de même que les bases spécifiques de la pratique fiscale sous l'angle de la gestion d'entreprise et du droit. Les lois nouvellement pro-

mulguées ou modifiées depuis la promulgation du présent guide, la doctrine, la jurisprudence et la pratique doivent également être connues et maîtrisées.

Les questions posées englobent de manière non exhaustive, en plus des matières d'examens selon chiffre 3.3, les domaines suivantes

4.2 Matières d'examens

4.2.1 Fiscalité

Personnes physiques, notamment

- Revenus de titres, comme par exemple les revenus de placements collectifs de capitaux, produits combinés, actions gratuites, rachat des propres actions, etc.
- Appréciation d'une optimisation fiscale d'un placement de fortune comportant des produits bancaires, des immeubles et des produits d'assurance
- Revenus de biens immatériels
- Remboursement de l'impôt anticipé et des impôts à la source étrangers
- Participation de collaborateurs
- Traitement fiscal de l'indemnisation d'un dommage, du tort moral et d'autres prestations d'assurance en cas d'accident et de maladie
- Droit d'usufruit et d'habitation
- Imposition d'après la dépense
- Impôts spéciaux immobiliers
- Commerce professionnel d'immeubles, de titres et d'autres biens
- Calcul dans le temps
- Prévoyance y compris l'optimisation fiscale de la planification de prévoyance

Les impôts de l'entreprise, notamment

- Constitution, liquidation et transfert de raisons individuelles, sociétés de personnes et de capitaux
- Achat et vente de participations et d'exploitations
- Actions gratuites, rachat de propres actions, manteau d'actions
- Transposition, liquidation directe et indirecte, partielle et totale
- Règlement de succession, Management Buy-out
- Restructuration de sociétés de capitaux et d'entreprises de personnes
- Remploi
- Imposition des immeubles de l'entreprise
- Rapports de prestations entre entreprises apparentées
- Assainissement
- Planification de localisation

Droit fiscal intercantonal, notamment

- Répartition intercantonale pour les personnes physiques et les entreprises, y compris les immeubles, le commerce d'immeubles et l'imputation des pertes sur le plan intercantonal
- Répartitions intercantionales lors de successions et de donations

Droit fiscal international, notamment

- Dispositions du droit interne
- Conventions de double imposition conclues par la Suisse
- Dispositions relatives aux abus (ACF 1962/1999 et dispositions topiques de certaines conventions)
- Procédure amiable / entraide administrative et judiciaire, respectivement EIMP
- Prix de transfert (Transfer Pricing)

- Accords avec l'UE sur les intérêts des capitaux d'épargne
- Bases du droit fiscal européen, libertés fondamentales, directive mère-fille de l'UE y compris jurisprudence de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne)
- Méthodes pour éviter la double imposition / imputation forfaitaire d'impôt
- Remboursement d'impôts à la source étrangers
- Expatriates

Taxe sur la valeur ajoutée, notamment

- Changement d'affectation
- Consommation propre et dégrèvement des dépôts
- Transfert de fortune total ou partiel
- Utilisation mixte
- Détermination de l'impôt préalable
- Imposition de groupes
- Options
- Particularités des collectivités, des professions de l'hôtellerie et la restauration, de la culture, du trafic aérien, de la recherche et développement, de la formation et de la construction
- Subventions, dons, sponsoring
- Parts privées et prestations de l'employeur à son personnel
- Taux d'imposition sur le solde et forfaitaire
- Particularités du secteur financier
- Chiffre d'affaire exonéré d'impôt et déductions dans le cadre diplomatique
- Procédure de perception, de remboursement et de déclaration
- Contrôle de la TVA
- Risk Management
- Procédure de taxation sur la valeur ajoutée, y compris droit fiscal pénal
- Organisations sans but lucratif

Procédure de taxation, notamment

- Organisation et compétences des autorités fiscales fédérales et cantonales dans le canton du domicile et du lieu de travail
- Droit et obligation du contribuable de participer à la procédure
- Conséquences en cas de violations d'obligations de procédure
- Maxime inquisitoire et obligations des autorités fiscales
- Taxation d'office
- Décision préalable (Ruling)

Procédure de contestation, notamment

- Organisation et compétences des autorités fiscales fédérale et des tribunaux ainsi que celles du canton de domicile et du lieu de travail
- Ordre des instances
- Conditions pour la procédure et le jugement
- Moyens de droit ordinaires et extraordinaires
- Principes de procédure en procédure de réclamation et de recours

Procédure en rappel d'impôt, notamment

- Compétences
- Conditions d'ouverture de la procédure
- Délai de prescription

Procédure de révision, notamment

- Compétences
- Motifs de révision
- Modification de décisions entrées en force en faveur du contribuable
- Correction d'erreurs de calcul et de transcription

Droit pénal fiscal, notamment

- Etats de fait constitutifs d'une infraction
- Procédure en droit pénal fiscal
- Compétences
- Droits et obligations de l'autorité fiscale et du contribuable
- Dénonciation spontanée
- Mesure de la peine ainsi que motifs de réduction et d'aggravation de la peine
- Participation, en particulier responsabilité pénale du mandataire fiscal
- Responsabilité pénale des personnes morales
- Principes d'enquête
- Particularités en cas d'application simultanée des procédures en rappel d'impôts et d'amende

Perception et paiement de l'impôt, notamment

- Taux d'imposition et multiplicateur
- Bordereau d'impôt, perception provisoire et définitive, système de compte courant et rémunération
- Facilités de paiement et remise d'impôt
- Mesures de sûreté de l'impôt et mesures d'exécution
- Prescription de la perception

4.2.2 Economie d'entreprise

Pas de matière d'examen supplémentaire. Les exercices présentés et les questions relèvent d'états de fait que les expert(e)s fiscaux (ales) rencontrent dans leur activité professionnelle lorsqu'ils doivent procéder à l'appréciation fiscale d'une situation donnée. Veuillez svp vous référer au chiffre 3.3.5.

4.2.3 Droit

Pas de matière d'examen supplémentaire. Les exercices présentés et les questions relèvent d'états de fait que les expert(e)s fiscaux (ales) rencontrent dans leur activité professionnelle lorsqu'ils doivent procéder à l'appréciation fiscale d'une situation donnée. Veuillez svp vous référer au chiffre 3.3.6.

5 Travail de diplôme et colloque

5.1 Travail de diplôme

Le travail de diplôme doit permettre à la candidate ou au candidat de présenter l'étude d'un cas pratique, dans laquelle elle ou il doit apporter la preuve qu'elle ou il possède les connaissances requises en matière de technique fiscale et juridique et d'économie d'entreprise, connaissances lui permettant, d'une part, d'exécuter des mandats dans le domaine fiscal de façon indépendante et, d'autre part, de fonctionner en qualité de conseillère ou conseiller fiscal. Elle ou il doit également démontrer son aptitude à rédiger un rapport dans lequel l'exposé des faits et des résultats est présenté d'une façon claire et précise.

L'élaboration du travail de diplôme correspond à la pratique, en ce sens que l'experte fiscale et l'expert fiscal doivent exécuter une certaine tâche dans un délai déterminé. Toutefois, lors de l'exécution d'un mandat dans la pratique, toutes les données doivent être réunies chez le client, alors que pour le travail de diplôme, celles-ci sont fournies partiellement dans la donnée. Pour des raisons pratiques, les données ne sont jamais complètes et doivent en conséquence être complétées par la candidate ou le candidat de manière appropriée. Cela présuppose non seulement des connaissances théoriques suffisantes, mais également une expérience pratique suffisante qui doit permettre à la candidate ou au candidat de compléter le cadre tracé par des présuppositions qui permettent d'aboutir à une image proche de la réalité quotidienne.

Les énoncés des problèmes proviennent principalement des domaines énumérés sous chiffres 3 et 4 pour les examens de modules et de diplôme. La candidate ou le candidat peut analyser et apprécier des questions interdisciplinaires complexes (états de fait de la vie courante). Elle ou il peut démontrer les variantes de planification et optimiser les solutions. En sus des lois en vigueur, elle ou il prend en considération également la jurisprudence, la doctrine, la pratique et les nouvelles tendances.

5.2 Exigences formelles au travail de diplôme

La partie texte du travail de diplôme ne doit pas dépasser 25 pages ; il y a lieu d'y ajouter la page de garde, le sommaire, la bibliographie et les éventuelles annexes. La qualité du contenu est plus importante que le volume du travail

En plus de la littérature standard, il doit également être tenu compte de manière limitée de la littérature spécialisée, y compris des articles parus dans les périodiques professionnels. La littérature professionnelle topique utilisée doit absolument être mentionnée dans le travail (bibliographie). Les passages repris et les citations –celles-ci entre guillemets- doivent être indiquées par des notes de pied de page. Il est également important que les bases légales utilisées (lois, ordonnances, instructions de l'administration) ainsi que la jurisprudence y afférentes et la pratique administrative y relative soient indiquées.

En ce qui concerne la structure et la présentation, il n'y a pas de règles particulières. La structure résultera du thème en général. Le contenu du rapport doit être clair, bien structuré et construit avec logique. En ce qui concerne la structure en général, on peut retenir le schéma suivant:

- Page de titre
- Sommaire
- Bibliographie
- Event.préface (explications à l'attention des expertes et experts)
- Description de l'état de fait, avec compléments éventuels et, dans la mesure nécessaire, réparti selon les domaines du problème
- Description du mandat et analyse du problème
- Traitement du problème
- Résumé et conclusion (résultat)
- Annexes (tableaux, calculs)

5.3 Colloque

Le but du colloque est de vérifier que la candidate ou le candidat est familier du domaine traité. Les expertes et les experts ont la possibilité de poser à la candidate ou au candidat des questions complémentaires relatives au travail de diplôme afin de vérifier ses connaissances en la matière. Lors de la préparation du colloque, la candidate ou le candidat ne devra pas se limiter aux aspects d'un problème déterminé, traités dans le travail de diplôme, mais elle ou il devra également connaître le sujet dans son ensemble. Les questions complémentaires proviennent principalement des domaines décrits sous les chiffres 3 et 4 pour les examens de modules et de diplôme.

5.4 **Evaluation du travail de diplôme**

Le travail de diplôme est jugé sur le fond et sur la forme.

Les critères d'évaluation sont notamment les suivants :

- Degré de difficulté du thème
- Exactitude matérielle de la solution choisie
- Etat de la législation avec, le cas échéant, appréciation critique du droit en vigueur
- Traitement complet des problèmes importants
- Présentation d'autres solutions et comparaison des différentes variantes de solution
- Connaissance de la matière et indépendance des idées
- Sources à disposition et utilisées (législation, littérature, jurisprudence)
- Présentation (structure, exposé, langage)
- Précision dans l'expression écrite

Le travail doit être résolu de manière proche de la pratique. La candidate ou le candidat doit montrer qu'elle ou il est capable d'appliquer dans la pratique ses connaissances théoriques.

Les expertes et les experts évaluent le travail de diplôme remis à la Commission d'examen en s'appuyant d'abord sur la lecture; ils ne fixent la note définitive qu'après le colloque. L'écart entre la note attribuée après la lecture et la note définitive devra être justifié.

6 **Examens oraux**

Les examens oraux ont lieu sous la forme de discussions d'experts. Chaque candidate et chaque candidat est interrogé(e) sur quatre à six thèmes au maximum.

Le domaine et la matière d'examen sont déterminés selon les chiffres 3 et 4. En sus des questions fiscales, des questions connexes relevant du droit et de la gestion d'entreprise peuvent également être posées.

La candidate ou le candidat doit pouvoir analyser et apprécier des questions complexes (états de fait de la vie). Il doit pouvoir énumérer des variantes de planification et optimiser des solutions. En sus des lois en vigueur, elle ou il doit pouvoir discuter de la jurisprudence, de la doctrine, de la pratique et des nouvelles tendances de développement.

Un état de fait succinct peut également être soumis par écrit à la candidate ou au candidat.

Les expertes ou les experts participant aux discussions d'experts s'accordent au préalable afin de garantir que la candidate ou le candidat ne soit pas interrogé(e) plusieurs fois sur le même thème lors d'un examen oral.

Chaque thème doit être exposé en dix à quinze minutes au maximum.

7 **Exposé succinct**

Par l'exposé succinct, la candidate ou le candidat doit prouver qu'elle ou il est capable, au terme d'un temps de préparation réduit, de présenter un thème relevant de son domaine d'activité professionnelle. Les thèmes susceptibles d'être choisis avec les annexes com-

plémentaires éventuelles sont remis par écrit à la candidate ou au candidat. Les thèmes peuvent relever d'une actualité particulière.

La candidate ou le candidat dispose de 30 minutes pour se préparer à l'exposé et prendre des notes. Il n'y a aucun moyen auxiliaire à disposition.

L'exposé dure 15 minutes. Dans la mesure où le candidat n'utilise pas tout le temps qui lui est imparti, les expertes et les experts peuvent poser des questions complémentaires.

Pour l'appréciation de l'exposé succinct, les éléments suivants sont notamment déterminants :

- Exactitude dans l'exécution
- Le caractère complet des thèmes abordés
- La forme de l'exposé
- La clarté de l'exécution
- La concision et la pertinence logique des déductions finales

8 Dispositions finales

Les premiers examens de modules selon ce Guide ont lieu en 2011 et les premiers examens de diplôme en 2012.

Le présent Guide a été établi par la Commission d'examens lors de la séance du 4 juin 2010.

Oliver Weber Pierre-Marie Glauser, Président

Jörg Ochsenbein, procès-verbal

Le présent Guide a été approuvé.

Berne, le 9 juin 2010

Organisation faîtière pour les examens professionnels supérieurs pour experts fiscaux

Prof. Dr. Pierre-Marie Glauser, Président

Jörg Ochsenbein, Secrétaire

Annexe au guide actuel „Examen professionnel supérieur pour expertes fiscales et experts fiscaux“

<Etat 02.11.2020>

1.1 Introduction

Le diplôme fédéral d'expertes fiscales et d'experts fiscaux est délivré après la réussite à l'examen professionnel supérieur. A l'avenir, l'examen professionnel supérieur portera sur les compétences acquises dans les domaines opérationnels énumérés ci-dessous ainsi que dans la pratique professionnelle. Ces compétences ont été fixées au cours d'une procédure menée avec des spécialistes des domaines traités et condensées dans un profil de compétences. L'accent a été mis sur des situations courantes de l'activité professionnelle d'un/e expert fiscal/experte fiscale, et qu'il/elle doit pouvoir maîtriser dans l'exercice de sa profession.

1.2 But de l'annexe au guide actuel

Le guide donne aux candidates et candidats un aperçu de l'examen professionnel supérieur fédéral. Il se fonde sur le Règlement et Guide d'examen relatifs à l'examen professionnel supérieur pour experts fiscaux/expertes fiscales du 20 juin 2011. Cette annexe est un complément au guide actuel de 2011 qui a été élaboré pour l'inscription dans le CNC (Cadre national des certificats de formation professionnelle). Cette annexe décrit le profil de compétences de 2020 qui met l'accent sur les compétences opérationnelles centrées sur la pratique.

2. Domaine d'activités

Les expertes fiscales et les experts fiscaux exercent leur activité aussi bien dans l'économie privée que dans l'administration publique. Dans l'économie privée, elles/ils prodiguent des conseils en matière fiscale comme spécialistes indépendantes/indépendants ou comme employé(e)s d'entreprises, de personnes privées et d'institutions. Dans l'administration publique, elles/ils règlent en tant que cadres ou en qualité d'expert(e)s des cas fiscaux complexes touchant des personnes morales ou physiques ou élaborent des projets de règles de droit. En tous les cas, ils/elles élucident en qualité de spécialistes des états de fait complexes en se fondant sur leurs vastes connaissances techniques en matière fiscale, leurs réflexions fondées sur l'économie d'entreprise et leurs talents de négociateurs, et élaborent les meilleures solutions possibles.

Leur champ d'activités sera abordé plus en détail dans les différents domaines de compétences figurant dans le profil de compétences qui suit.

Domaine de compétences opérationnelles A: Conduite stratégique

Les experts fiscaux/expertes fiscales analysent leur environnement et son évolution pour définir une conduite stratégique. Compte tenu de l'extrême complexité du droit fiscal, ils/elles fixent les domaines prioritaires, développent des stratégies et les mettent en œuvre.

A. Conduite stratégique		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>a.1 Analyser les développements dans l'environnement professionnel et fixer les positionnements</p> <p>La société, les exigences sur les plans national et international (entre autres législatif) ainsi que les besoins des clients/clientes sont soumis à un changement permanent. C'est pourquoi les experts fiscaux/expertes fiscales se tiennent constamment informé(e)s des développements de leur branche et des tendances pour saisir les opportunités d'offrir leurs prestations, produits et moyens auxiliaires.</p> <p>A cette fin, ils/elles suivent des séminaires techniques, des manifestations et des offres de formation continue. Ils/elles s'informent par le biais des médias techniques et échangent avec des spécialistes de leur branche. Ils/elles recherchent les tendances et les nouveautés auprès de différentes parties prenantes de leur branche en Suisse et à l'étranger.</p> <p>Ils/elles analysent et déduisent des connaissances acquises sur les tendances et les nouveautés les mesures possibles pour leur propre entreprise. Ils/elles soutiennent ainsi la position de l'entreprise sur le marché. Les experts fiscaux/expertes fiscales amènent des idées permettant d'améliorer les processus de création de prestations dans les services qu'ils/elles offrent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'effectuer des recherches • Aptitude à communiquer • Réunir des informations • Facultés d'analyse • Motivation et disponibilité • Curiosité et intérêt pour la branche • Capacité de réseauter • Affinités avec la technologie informatique • Réfléchir en fonction des processus 	<p>Potentiel d'application Les experts fiscaux/expertes fiscales positionnent leur entreprise sur le marché en se fondant sur leur analyse de l'environnement professionnel.</p> <p>Savoir, compréhension Vous connaissez parfaitement les changements en matière fiscale sur les plans juridique, social et économique. Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice dans la recherche d'informations et le travail de recherche par le biais de divers moyens de communication. Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice de l'analyse du domaine professionnel concerné. Vous disposez de connaissances approfondies des processus de fourniture de prestations.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez à vous tenir informé/e constamment des développements de la branche et des tendances en matière de droit fiscal sur le plan national et international. Vous montrez votre intérêt à entretenir et développer votre réseau professionnel personnel. Vous veillez à améliorer constamment votre processus de fourniture de prestations.</p> <p>Métacognition Vous analysez les tendances et les nouveautés dans votre domaine et en déduisez des mesures propres à améliorer votre entreprise.</p>
<p>a.2 Développer des stratégies et accompagner les processus de changement</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales développent, dans la mesure du possible en collaboration avec leur équipe et/ou la direction, des stratégies d'entreprise, respectivement les adaptent aux situations nouvelles. Ils/elles établissent en suivant la stratégie de l'entreprise des objectifs stratégiques à long terme pour leur domaine d'activité. Ils/elles impliquent activement leur équipe dans le processus de réalisation de la stratégie définie et établissent un dialogue sur les objectifs de celle-ci.</p> <p>Lors de changements de grande portée, ils/elles soutiennent le processus de changement pour leur domaine. Ils/elles définissent des objectifs pour leur propre domaine et en déduisent les mesures nécessaires pour les réaliser sur le plan opérationnel dans leur organisation. Ils/elles prennent au sérieux les craintes des collaborateurs et affaiblissent les résistances. Ils/elles accompagnent activement la réalisation des processus de changement et adoptent une attitude constructive et orientée vers la recherche de solutions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture face aux changements • Connaissances de base du Change Management • Connaissances dans le domaine du développement de stratégies • Créativité • Qualités de leader 	<p>Potentiel d'application Vous développez constamment des stratégies d'entreprise appropriées, seul/e ou en équipe. Vous soutenez les processus de changement dans votre domaine d'activités.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice dans le domaine du développement de stratégies. Vous disposez de connaissance approfondies du Change Management. Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice des techniques de conduite.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous vous montrez toujours ouvert/e face à des changements. Vous veillez à écarter de manière constructive les résistances et les insécurités en vue de trouver une solution. Vous veillez toujours à impliquer activement votre équipe dans le processus de mise en application.</p>

		<p>Vous veillez à toujours prendre au sérieux les opinions des collaborateurs.</p> <p>Métacognition Vous analysez les stratégies d'entreprise et en tirez les objectifs à long terme pour votre domaine. Vous analysez les objectifs fixés et en déduisez les mesures nécessaires pour leur réalisation opérationnelle dans votre entreprise.</p>
<p>a.3 Construire un réseau avec des partenaires externes et internes</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales construisent leur réseau de manière stratégique et l'entretiennent activement. Ils/elles sont présent(e)s sur les réseaux importants dans leur domaine et les réseaux plus vastes et prennent part aux événements déterminants. Ils/elles entretiennent des contacts avec différents groupes de partenaires stratégiques.</p> <p>Ils/elles participent aux activités des associations, aussi afin de nouer de nouveaux contacts et de tirer profit des nouveautés pour eux/elles-mêmes et l'entreprise. Ils/elles mettent à disposition leurs connaissances et leurs capacités au profit d'autrui.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales évaluent les attentes et les risques qu'impliquent leurs contacts avec diverses parties prenantes. Dans leur quotidien professionnel, ils/elles s'adressent à leurs contacts en cas de besoin et de manière ciblée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication persuasive • Confiance en soi • Comportement proactif • Attitude orientée client/e 	<p>Potentiel d'application Vous utilisez de manière stratégique la gestion de votre réseau pour vos partenaires externes et internes.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la gestion de réseaux. Vous disposez de connaissances approfondies de votre branche. Vous disposez de connaissances approfondies des parties prenantes d'importance stratégique dans le domaine fiscal. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication par différents moyens.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez lors de vos contacts à garder une attitude orientée client/e. Vous veillez constamment à vous présenter de manière assurée et à communiquer de manière persuasive. Vous vous efforcez d'utiliser de manière ciblée diverses manifestations pour entretenir votre réseau. Vous vous engagez pour un échange transparent avec les parties prenantes importantes pour votre profession.</p> <p>Métacognition Vous évaluez les attentes et le risque pour votre entreprise lors des contacts avec les partenaires de votre réseau et choisissez de manière ciblée les contacts adéquats en fonction de la situation.</p>

<p>a.4 Poursuivre le développement de l'environnement professionnel</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales exercent une activité d'expert interne et externe. Ils/elles collaborent à divers groupes de travail et apportent leur expertise dans différents groupes techniques. Ils/elles fixent les thèmes des manifestations de perfectionnement professionnel et d'échanges et participent à des séminaires sur différents sujets techniques.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales organisent des manifestations de formation et les diffusent à l'interne et à l'externe. Au cours des rencontres de perfectionnement et d'échange, ils/elles se montrent motivant(e)s, exigeant(e)s et encourageant(e) envers les participants. Ils/elles se présentent de manière assurée et persuasive aux manifestations de formation et veillent à en diffuser clairement le programme. A la fin de ces activités, ils/elles réfléchissent à la formation et prennent note si besoin est des mesures pour effectuer un changement. Les experts fiscaux/expertes fiscales publient des contributions dans la littérature technique et développent des moyens d'enseignement pour transmettre la matière.</p> <p>Ils/elles mettent en place des examens, organisent leur déroulement et reçoivent les documents d'examens en tant qu'expert/e/s. Dans ce cadre, ils/elles veillent à ce que les formulations d'examen soient claires, que les données soient adaptées à la technique et à la pratique, et à ce que l'évaluation des prestations soit effectuée de manière transparente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à travailler en équipe • Très bonnes connaissances techniques • Capacités rédactionnelles et conceptuelles • Bases de la transmission de connaissances • Capacité d'organisation • Motivation • Communication et attitude persuasives • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous concrétisez des mesures de formation continue et d'échanges dans votre domaine professionnel, sur les plans interne et externe.</p> <p>Vous concrétisez intégralement les processus d'examens techniques dans le domaine fiscal.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la préparation didactique de divers thèmes techniques.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice pour l'organisation et la diffusion d'enseignement.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de méthodes d'organisation d'examens, de leur exécution et de leur appréciation.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous veillez à ce que le transfert de votre expertise technique soit compréhensible et adaptée à ses destinataires dans différents groupes professionnels.</p> <p>Vous veillez à motiver tous les participants, à poser des exigences ou à encourager.</p> <p>Vous veillez constamment à une évaluation transparente et compréhensible des prestations que vous offrez.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous réfléchissez au déroulement des manifestations de formation et des examens et en désuisez si besoin est les mesures nécessaires à un changement.</p> <p>Vous analysez la formulation des exercices des documents d'examen quant à leur conformité à la technique et à la pratique professionnelle et vous prenez si nécessaire des mesures pour les optimiser.</p>
---	--	---

Domaine de compétences opérationnelles B: conduite opérationnelle

Les expertes fiscales et les experts fiscaux exercent une fonction de conduite aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel. Sur le plan opérationnel, les expertes fiscales et les experts fiscaux dirigent tant des équipes que des mandats. De surcroît, de par leur expertise technique, ils/elles contribuent au développement de leur environnement professionnel.

B. Conduite opérationnelle		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>b.1 Recruter des collaborateurs</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales planifient les capacités en personnel nécessaires à leur domaine. Ils/elles demandent à ce que leur domaine dispose de suffisamment de ressources sur les plans qualitatif et quantitatif. Simultanément, ils/elles fixent le profil et les exigences lors des recrutements.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales sont compétent(e)s pour l'engagement du personnel dans leur domaine. En présence d'un besoin consécutif à des départs, un développement ou une nouvelle orientation des activités, les experts fiscaux/expertes fiscales prennent, si possible en collaboration avec le service des ressources humaines, les mesures pour (re)pourvoir le poste concerné. A cette fin, ils/elles entretiennent leur réseau et proposent sur cette base de possibles candidat(e)s. Ils/elles discutent leurs propositions et besoins de ressources en personnel et d'embauche avec les instances compétentes. Ils/elles délèguent dans la mesure du possible certaines tâches, comme la publication d'annonces, l'examen des dossiers de candidature, les choix préalable et la convocation à un entretien, au service des ressources humaines.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales préparent de manière professionnelle, de concert avec les instances compétentes, les entretiens d'embauche et les mènent de façon ciblée en recourant aux techniques d'interview. En cas de besoin, des références sont requises auprès de tiers. Les experts fiscaux/expertes fiscales décident de l'engagement en tenant compte de toutes les informations disponibles et s'assurent que le candidat/la candidate en soit informé/e. Ils/elles informent leurs collaborateurs/trices de la décision d'engagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'entreprise • Etre au clair sur le profil d'exigences et le contenu de la place à repourvoir • Capacités d'analyse pour les dossiers de candidature • Bonnes techniques de communication et de questionnement • Objectivité • Expérience des rapports humains • Connaissances de base de la stratégie en matière de personnel (p.ex. en rapport avec le genre, la démographie, etc.) 	<p>Potentiel d'application Vous effectuez les recrutements du personnel nécessaire dans votre domaine.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances de base de la stratégie en matière de personnel de votre entreprise. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine du recrutement de personnel. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine des techniques d'interview. Vous disposez de connaissances de base en droit du personnel et du travail.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à assurer une formulation claire et compréhensible du profil d'exigences et du contenu de la place à repourvoir. Vous veillez toujours à ce que les ressources en matière de personnel dans votre domaine soient suffisantes sur les plans qualitatif (également pour les compétences sociales) et quantitatif. Vous menez consciemment des échanges transparents avec les instances compétentes et les collaborateurs. Vous veillez à l'objectivité dans le processus de recrutement.</p> <p>Métacognition Vous analysez régulièrement les ressources en personnel de votre entreprise et prenez des mesures de recrutement ciblées en cas de besoin. Vous analysez les entretiens d'embauche et les dossiers de candidature et prenez une décision en matière de personnel.</p>
<p>b.2 Mise au courant de nouveaux collaborateurs/trices</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales assurent la mise au courant des nouveaux collaborateurs/trices. Ils/elles s'engagent activement au cours de la phase d'introduction en informant les nouveaux collaborateurs/trices de leur domaine d'activités et les informent du déroulement et des objectifs du programme d'introduction. Ils/elles transmettent les valeurs et les standards de l'entreprise. Ils/elles présentent les mandats en cours aux nouveaux collaborateurs/trices. Ils/elles les accompagnent lorsqu'ils/elles reprennent des mandats et leur font part de leurs expériences. Les experts fiscaux/expertes fiscales surveillent dans un premier temps les travaux des nouveaux collaborateurs/trices et les rendent attentifs à des circonstances particulières ou à des conditions-cadres. Ils/elles pilotent la phase de mise au courant en menant des entretiens intermédiaires structurés et en déduisent les mesures éventuellement nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude persuasive • Bonne capacité de communication • Connaissance de la culture de l'entreprise • Très bonnes connaissances de l'entreprise et des processus • Montrer l'exemple pour les valeurs et le code éthique • Très bonnes capacités d'instruction • Connaissance approfondie de la profession sous l'angle technique • Donner un feedback constructif 	<p>Potentiel d'application Vous concrétisez de manière ciblée la phase de mise au courant des nouveaux collaborateurs/trices.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances de base de la culture d'entreprise. Vous disposez de connaissances approfondies de l'entreprise et des processus. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des technologies dans votre entreprise et dans l'environnement professionnel.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez constamment à promouvoir une culture constructive du feedback. Vous transmettez consciemment les valeurs et les codes éthiques de votre domaine professionnel et de l'entreprise.</p>

		<p>Vous veillez constamment à ce que les nouveaux contenus et déroulement des processus soient communiqués de manière compréhensible.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez aux entretiens intermédiaires et feedbacks et prenez les mesures adéquates. Vous analysez les différentes étapes de la phase de mise au courant et en déduisez le cas échéant les adaptations nécessaires.</p>
<p>b.3 Qualification et développement des collaborateurs/trices</p> <p>Les experts fiscaux /expertes fiscales qualifient leurs collaborateurs/trices à la fin d'un mandat en leur donnant régulièrement un feedback.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales préparent les entretiens de qualification annuels (et d'éventuels entretiens intermédiaires) de manière approfondie. Les experts fiscaux/expertes fiscales conduisent les entretiens de qualification de manière structurée et dans le mesure du possible dans un cadre protégé. Ils/elles veillent à ce qu'en plus de l'appréciation des prestations, du comportement et des compétences du collaborateur / de la collaboratrice, ces entretiens portent également sur leur promotion. Ils/elles conviennent avec eux/elles d'objectifs annuels et planifient les mesures de développement y relatives. Les experts fiscaux/expertes fiscales documentent le processus de qualification selon les instructions données dans le système d'appréciation de l'entreprise.</p> <p>Ils/elles se montrent ouvert(e)s envers les propositions des collaborateurs/trices. Ils/elles motivent les membres de leur personnel à participer à des manifestations de formation continue (mesures de perfectionnement spécifiques à l'entreprise, cours, etc.). Les experts fiscaux/expertes fiscales contrôlent de manière conséquente les mesures de développement convenues. Dans le cadre de manifestations de formation permanente, ils/elles veillent activement à transférer les connaissances acquises dans la pratique et donnent si nécessaire les soutiens requis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'entretiens structurée, capacités de communication • Appliquer le système de qualification de manière professionnelle • Appréciation réaliste des forces et faiblesses des collaborateurs/trices sur toute l'année • Elaborer des retours constructifs • Savoir gérer des situations difficiles • Concevoir des objectifs mesurables et pouvoir les formuler • Empathie • Analyser avec précision les besoins de développement des collaborateurs/trices • Reconnaître les chances et les limites du développement du collaborateur/de la collaboratrice • Encourager activement les collaborateurs/trices 	<p>Potentiel d'application Vous appréciez régulièrement la prestation des collaborateurs/trices. Vous conduisez de manière ciblée des entretiens de qualification visant au développement de votre personnel.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des systèmes de qualification. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de feedback. Vous disposez de connaissances approfondies des possibilités de perfectionnement spécifiques dans votre branche.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous vous engagez pour une évaluation réaliste des forces et faiblesses des collaborateurs/trices sur toute l'année. Vous vous engagez pour des entretiens dans un cadre protégé. Vous êtes motivé/e pour formuler, avec les collaborateurs/trices, des conventions d'objectifs portant sur des mesures de développement. Vous êtes toujours attentifs à ce que les éléments appris soient transférés dans la pratique. Vous vous montrez toujours ouvert/e et motivant/e envers vos collaborateurs/trices.</p> <p>Métacognition Vous analysez les besoins de développement des collaborateurs/trices et en déduisez des mesures d'encouragement ciblées.</p>
<p>b.4 Diriger une équipe et la coacher</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales confient aux collaborateurs/trices des mandats de travail qui correspondent à leurs compétences et à leur responsabilité et surveillent leur exécution. Ils/elles pilotent et coachent régulièrement leur équipe en assurant la direction des mandats. En menant l'équipe, ils/elles veillent toujours à assurer le respect des standards techniques, éthiques et entrepreneuriaux. Ils/elles assurent le respect de ces standards au niveau de l'équipe en faisant des rappels individuels et généraux. Ils/elles s'assurent systématiquement que leur équipe dispose des informations nécessaires pour les développements des mandats confiés.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales veillent de surcroît à ce que la place de travail et les outils/elles de travail soient un appui pour les activités des collaborateurs/trices et leur mettent les moyens nécessaires à disposition. Ils/elles motivent les membres de leur équipe à se soutenir mutuellement en cas de charge de travail importante et d'utiliser les ressources de manière efficiente. Ils/elles déterminent de manière appropriée le processus de suivi des collaborateurs/trices avec lesquels ils/elles n'ont pas un contact quotidien et veillent à mettre en place des rencontres régulières et des retours sur leurs prestations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne capacité d'information et de communication • Connaissance des règlements internes • Vivre les valeurs et le code éthique • Connaissances techniques approfondies de la profession • Honorer de bonnes prestations • Attitude respectueuse, retours constructifs • Ouverture 	<p>Potentiel d'application Vous dirigez et coachez une équipe dans votre entreprise.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine du coaching de personnel et d'équipe. Vous disposez de connaissances approfondies en matière de standards techniques, éthiques et entrepreneuriaux. Vous disposez de connaissances approfondies en matière de compétences dans l'entreprise. Vous disposez de connaissances approfondies en matière d'instruction et de délégation. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des instruments adaptés au travail en équipe. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez à toujours adopter une attitude respectueuse et motivante envers tous les membres de l'équipe.</p>

		<p>Vous veillez à une répartition transparente et compréhensible des mandats dans votre équipe.</p> <p>Vous veillez à un bon climat de travail dans votre équipe.</p> <p>Vous veillez à une bonne culture de feedback.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous analysez la charge de travail de l'équipe et fixez des mesures et solutions adéquates pour chacun.</p> <p>Vous réfléchissez régulièrement à votre manière de communiquer et en déduisez les mesures d'optimisation adéquates.</p>
<p>b.5 Encourager la collaboration avec des parties prenantes internes et externes</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales collaborent efficacement avec des parties prenantes internes et externes et se tiennent toujours à disposition. Ils/elles respectent ce qui a été convenu et se comportent de manière professionnelle et coopérative en présence de situations complexes. Les experts fiscaux/expertes fiscales adoptent toujours une attitude compétente et digne de confiance.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales interagissent toujours de manière professionnelle avec les parties prenantes internes et externes issues d'autres milieux d'affaires et culturels. Ils/elles analysent régulièrement leur environnement et les plus importantes parties prenantes. Ils/elles se projettent dans la situation des parties prenantes internes et externes et reconnaissent quand et sous quelle forme l'environnement exige des mesures spéciales en matière d'information, de communication et d'explications. Les experts fiscaux/expertes fiscales déterminent le besoin d'information des différentes parties prenantes internes et externes et fournissent les informations nécessaires. Ils/elles filtrent les informations déterminantes pour les groupes cibles, en élaborant leur contenu en fonction de ceux-ci, choisissent les moyens, respectivement les instruments de communication, appropriés et les aménagent de manière professionnelle, afin d'atteindre les groupes cibles visés.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales encouragent de manière proactive la collaboration avec les parties prenantes internes et externes et réfléchissent régulièrement aux interactions sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude assurée et comportement éthique • Capacités de communication • Attitude respectueuse, retours constructifs • Reconnaître la diversité des besoins en information • Orientation services • Connaissances de l'humain et compétences sociales • Tolérance 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous collaborez pro-activement avec les parties prenantes internes et externes.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication.</p> <p>Vous disposez des connaissances approfondies techniques et de votre domaine.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la transmission d'informations par différents moyens de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous veillez constamment à adopter une attitude respectueuse et professionnelle envers les diverses parties prenantes.</p> <p>Vous vous présentez toujours en offrant vos services aux parties prenantes.</p> <p>Vous veillez à constamment respecter les règles de comportement éthique dans vos rapports avec des parties prenantes issues d'autres contextes sociaux et culturels.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous analysez le besoin d'information de chaque partie prenante et transmettez les objectifs souhaités par les moyens de communication adéquats.</p> <p>Vous réfléchissez régulièrement aux interactions sociales et en déduisez des mesures spécifiques pour chaque groupe cible.</p>
<p>b.6 Etablir un budget et contrôler les opérations financières</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales sont compétent(e)s pour la mise en œuvre du budget dans leur domaine. Ils/elles établissent un budget en tenant compte des besoins spécifiques de l'entreprise. En cas de modification de certaines rubriques, ils/elles élaborent des mesures d'optimisation avec leur supérieur/e. Ils/elles déterminent toujours les facteurs de coûts relatifs à leur activité et analysent les économies possibles. Ce faisant, ils/elles tiennent compte, pour apprécier les variantes proposées, du triangle d'exigences de la qualité, de l'offre et de la demande. Les experts fiscaux/expertes fiscales établissent régulièrement des récapitulatifs des coûts et font rapport aux instances intéressées.</p> <p>En cours d'année, les experts fiscaux/expertes fiscales analysent régulièrement les écarts afin de respecter le budget d'un mandat et en déduisent si besoin est les mesures d'optimisation nécessaires. Ils/elles isolent régulièrement les facteurs de coût déterminants et analysent les possibilités d'économies. Par ailleurs, ils/elles déterminent constamment les indicateurs-clés des rendements les plus importants (chiffres clés). Ils/elles communiquent les mesures d'optimisation à leur équipe et à l'instance supérieure et les appliquent systématiquement avec leur équipe. Lorsque des mesures d'économies à court</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes connaissances en matière d'établissement d'un budget • Reconnaître les relations entre les postes du budget • Réflexion et actions économiques • Capacités d'analyse • Travailler de manière précise • Connaître/comprendre la situation de l'entreprise dans son ensemble dans son environnement/le marché • Optique globale • Penser en variantes • Penser en entrepreneur • Capacité de communication 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous établissez le budget et contrôlez les opérations financières dans votre domaine.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des processus d'élaboration du budget et des processus financiers déterminants de l'entreprise.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des instruments techniques de l'entreprise pour le processus d'élaboration du budget.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la détermination des indicateurs de rendement clés (chiffres clés).</p> <p>Vous disposez de connaissances approfondies des marchés dans votre domaine.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous veillez toujours à tenir compte des besoins spécifiques de l'entreprise.</p> <p>Vous veillez à établir régulièrement des récapitulatifs des coûts compréhensibles et transparents pour les instances intéressées.</p>

<p>terme sont ordonnées, ils/elles les appliquent également de manière ciblée. Ils/elles informent la direction une fois par année des modifications de la structure des coûts de leur portefeuille pour la préparation du budget global.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affinité avec la technologie informatique 	<p>Vous veillez à mettre en œuvre de manière systématique les mesures de réduction des coûts avec votre équipe.</p> <p>Vous vous montrer toujours ouvert/e et à la recherche de solutions envers votre équipe et la direction.</p> <p>Métacognition Vous examinez régulièrement le respect du budget d'un mandat et en déduisez si nécessaire des mesures d'optimisation.</p> <p>Vous analysez les facteurs de coût et en déduisez les mesures de réduction des coûts spécifiques à l'entreprise.</p>
<p>b.7 Diriger des mandats et contrôler la qualité</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales exécutent divers mandats en appliquant les techniques et méthodes usuelles de gestion de projets et en utilisant les outils techniques appropriés. Ils/elles planifient les ressources nécessaires à ces mandats aussi bien quant aux moyens en temps qu'en argent et les pilotent avec assurance. A cette fin, ils/elles gèrent efficacement la communication et l'information à l'interne et à l'externe. Ils/elles créent les meilleures conditions-cadre pour les collaborateurs/trices, sont présent(e)s et les assistent en cas de besoin. Ils/elles assument la responsabilité du développement du mandat dans le respect du cadre temporel donné. Ils/elles détectent rapidement les difficultés dans l'exécution de leurs mandats. Ils/elles procèdent en respectant les prescriptions à une évaluation des difficultés constatées et décident de la suite de la procédure.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales assurent, dans le respect des prescriptions légales et des règles internes de l'entreprise, le contrôle de qualité sur l'évolution de leurs mandats. Ils/elles analysent chaque année les rapports des années antérieures portant sur des mandats en cours et établissent une analyse des risques et des exigences pour mettre en place une équipe adéquate. Ils/elles planifient le contrôle et l'examen de leur travail par des collaborateurs/trices compétent(e)s en la matière avant que celui-ci soit achevé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Controlling régulier Agir méthodiquement Connaissance des prescriptions légales et de l'entreprise Connaissances de la gestion de projets Capacité de communication Utilisation des tools techniques/affinités avec l'environnement informatique Gestion du temps Capacités d'analyse Aptitude à décider Capacités de s'exprimer en rapport avec d'autres domaines (p.ex. juridique, contrôle mais également d'autres domaines fiscaux) Travailler en fonction des objectifs et en recherchant des solutions 	<p>Potentiel d'application Vous dirigez des mandats dans votre domaine d'entreprise en utilisant les tools et méthodes techniques adéquats.</p> <p>Vous mettez en œuvre le contrôle de qualité de vos mandats selon les prescriptions légales et les règles de l'entreprise.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des exigences légales et de celles de l'entreprise.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la gestion de projet.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine du contrôle de qualité.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine de l'analyse de risque.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des tools techniques appropriés pour gérer un mandat et effectuer des contrôles de qualité.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez constamment avec votre équipe à ce que vos activités et celles de votre équipe soient menées en fonction des objectifs et dans la recherche de solutions.</p> <p>Vous veillez à ce que le controlling soit effectué régulièrement.</p> <p>Vous vous engagez pour une planification des ressources réaliste, en temps et sur le plan financier.</p> <p>Vous veillez à assurer des conditions-cadres appropriées pour vos collaborateurs/trices.</p> <p>Vous veillez à ce que le mandat se déroule en conformité avec le calendrier prévu.</p> <p>Métacognition Vous évaluez rapidement les difficultés dans vos mandats et décidez de la suite de la procédure.</p> <p>Vous examinez les rapports des années antérieures pour établir une analyse de risque et en déduire des mesures appropriées pour travailler en équipe de manière constructive.</p>

Domaine de compétences opérationnelles C: Acquisition

Pour les expertes fiscales et les experts fiscaux actifs dans l'économie privée, l'acquisition est le premier pas pour acquérir de nouveaux mandats de conseil. A cette fin, les expertes fiscales et les experts fiscaux gèrent et élargissent constamment leur réseau. Ce faisant, elles/ils veillent à nouer une relation personnelle avec leurs clientes et leurs clients.

C. Acquisition (conseil fiscal)		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>c.1 Entretien et élargir son réseau</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales entretiennent un large réseau et l'élargissent constamment pour pouvoir acquérir des mandats de suite ou de nouveaux mandats.</p> <p>D'une part, les experts fiscaux/expertes fiscales entretiennent une relation personnelle avec leurs client(e)s. Ils/elles accompagnent et conseillent leurs client(e)s sur le long terme en restant en contact avec eux/elles et les tiennent informé(e)s de façon proactive des changements de loi ou de la pratique fiscale. Ils/elles renforcent leur relation à leurs client(e)s par des actes qui suscitent la confiance et se tiennent informé(e)s des événements survenant au cours de leur vie dans leur environnement professionnel et personnel.</p> <p>D'autre part, les experts fiscaux/expertes fiscales entretiennent leur réseau avec divers partenaires tels que les vérificateurs/vérificatrices des comptes, les fiduciaires, les études d'avocat(es) et les autorités fiscales. Par ailleurs, ils/elles sont membres actifs d'organisations professionnelles et économiques ainsi que d'associations, qu'ils/elles soient des participant(e)s à des manifestations ou y présentent des exposés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne capacité de communication • Empathie • Ténacité • Attitude et actes suscitant la confiance 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous entretenez activement les réseaux spécifiques à votre profession et vos relations personnelles avec vos client(e)s.</p> <p>Vous développez constamment et activement le réseau spécifique à votre profession ainsi que vos relations avec vos client(e)s.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la gestion de réseaux.</p> <p>Vous disposez de connaissances approfondies sur les partenaires, associations et organisations déterminants pour votre profession et votre domaine ainsi que sur leurs thèmes et demandes concernant votre activité.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des moyens de communication spécifiques à votre clientèle.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous vous engagez pour un échange d'informations proactif avec votre client/e.</p> <p>Vous veillez toujours dans votre attitude et vos actions à susciter la confiance de votre client/e.</p> <p>Vous veillez toujours à élargir votre réseau pour générer un bénéfice pour l'entreprise.</p> <p>Vous êtes motivé/e à montrer votre intérêt pour les demandes de votre clientèle, respectivement de votre réseau.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous analysez des situations d'affaires spécifiques et utilisez de manière ciblée votre réseau pour acquérir des client(e)s.</p> <p>Vous réfléchissez toujours à votre comportement avec chacun/e de vos client(e)s et des partenaires de votre réseau pour répondre aux besoins spécifiques de chaque cas particulier.</p>
<p>c.2 Mettre en œuvre les mesures d'acquisition</p> <p>Les mesures d'acquisition des experts fiscaux/expertes fiscales entraînent l'adhésion en raison de leurs compétences professionnelles. Pour atteindre un public plus large, ils/elles rédigent également des contributions destinées à la publication, donnent des conférences et participent à des discussions en rapport avec des thèmes actuels.</p> <p>Ils/elles se renseignent sur les client(e)s qui correspondent aux prestations offertes par l'entreprise et sur les moyens de les atteindre, p. ex. par le biais de publications, web sites, événements, manifestations techniques, médias sociaux ou contacts personnels. Ils/elles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude persuasive • Aptitudes à communiquer • Réflexion orientée vers l'économie • Attitude respectueuse envers les concurrents 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous mettez en œuvre les mesures d'acquisition en utilisant vos compétences techniques.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances approfondies de l'économie d'entreprise ainsi que des connaissances techniques et du domaine concerné.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des mesures d'acquisition par le biais de différents moyens de communication.</p> <p>Vous possédez des connaissances d'utilisateur/trice approfondies des techniques de communication.</p>

<p>réfléchissent sur la manière d'entrer en contact avec un client/une cliente. Dans ce cadre, ils/elles prennent si besoin est contact avec la direction.</p> <p>De surcroît, les experts fiscaux / les expertes fiscales fixent leur stratégie de prix pour leur activité d'acquisition. Ils/elles décident par exemple si les premières esquisses de solution doivent être faites gratuitement ou à un prix réduit. Ou Iis/elles déterminent si une réduction de prix doit être accordée pour les grands mandats.</p>		<p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de fixation des prix.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à vous présenter de manière persuasive envers votre clientèle. Vous adoptez toujours une attitude respectueuse avec vos concurrents.</p> <p>Métacognition Vous analysez la composition de la clientèle de l'entreprise et en déduisez quels moyens de communication sont adéquats pour la contacter. Vous réfléchissez à vos mesures d'acquisition et procédez en cas de besoin aux adaptations nécessaires.</p>
<p>c.3 Première demande pour un mandat / élaborer un projet</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales reçoivent les demandes orales ou écrites de client(e)s actuel(e)s ou potentiel(le)s et déterminent leurs besoins lors d'un premier contact. Lorsque ces besoins correspondent aux prestations offertes par l'entreprise, les experts fiscaux/expertes fiscales invitent si nécessaire les client(e)s à un entretien personnel ou organisent un entretien téléphonique avec d'autres participant(e)s (p.ex. issu(e)s d'autres domaines). A cette fin, ils/elles collectent des renseignements sur ces client(e)s potentiel(le)s et réunissent celles qui sont nécessaires pour traiter la demande.</p> <p>Lors d'un entretien personnel, ils/elles éclaircissent avec les client(e)s potentiel(le)s l'état de fait qu'ils/elles ne connaissent pas encore et notent le détail des besoins des client(e)s. De surcroît, ils/elles réunissent les informations importantes touchant la personne concernée, également en vue d'un éventuel contrôle de leur indépendance, du respect de l'éthique et d'autres éléments. Ils/elles démontrent comment ils/elles soutiennent leurs partenaires en affaires pour rechercher des solutions aux problèmes posés. De plus, ils/elles signalent si possible les prestations additionnelles offertes par d'autres divisions.</p> <p>Si besoin est, les experts fiscaux/expertes fiscales font procéder au contrôle de l'indépendance, de l'éthique et d'autres éléments et prennent langue avec d'autres partenaires ou leur supérieur(e) hiérarchique. Enfin, ils/elles décident, eux/elles-mêmes ou l'instance compétente, d'accepter le mandat/projet. Lorsque la décision est positive, les experts fiscaux/expertes fiscales informent les client(e)s potentiel(le)s que le mandat/projet est accepté et discutent avec eux/elles de la suite de la procédure, resp. établissent une première esquisse de solution. Dans le cas contraire, les experts fiscaux/expertes fiscales renvoient dans la mesure du possible la personne concernée à une autre personne ou organisation qui pourra l'assister.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude persuasive • Ecoute active • Techniques de questionnement • Susciter et développer la confiance • Empathie • Penser en fonction de la gestion des risques/connaissances • Capacité de s'exprimer en rapport avec des domaines apparentés • Reconnaître des opportunités additionnelles et cross-selling • Analyse systémique 	<p>Potentiel d'application Vous traitez des premières demandes relatives à des mandats/projets par divers moyens de communication.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la récolte d'informations en rapport avec des client(e)s potentiel(le)s. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice pour contrôler l'indépendance, la conformité à l'éthique et à d'autres éléments. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de techniques de questionnement. Vous disposez de la capacité de procéder à une analyse systémique. Vous disposez de connaissances approfondies des domaines parents (cross-selling). Vous disposez de connaissances solides dans la gestion des risques.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez régulièrement à définir clairement le mandat avec le/la client(e). Vous êtes motivé/e à éclaircir entièrement les besoins du/de la client(e) lors d'un entretien personnel. Vous montrez de l'empathie envers les client(e)s et suscitez la confiance. Vous adoptez une attitude de recherche d'une solution.</p> <p>Métacognition Vous analysez les besoins des client(e)s et décidez si vous acceptez le mandat/le projet ou le transmettez à une organisation adéquate. Vous analysez le mandat/projet et établissez une première esquisse de solution pour le client/la cliente.</p>
<p>c.4 Développer une esquisse de solution pour un appel d'offres et la présenter</p> <p>En présence d'un appel d'offres, les experts fiscaux/expertes fiscales élaborent une esquisse de solution, seul(e)s ou avec d'autres membres de l'équipe. Ils/elles adaptent cette esquisse aux exigences de l'appel d'offres en cause et aux possibilités qu'offrent le droit et la pratique fiscale actuels. Ils/elles y incluent également des réflexions stratégiques, juridiques, systémiques (en relation avec l'environnement informatique) et touchant à l'économie d'entreprise. Ils/elles mettent au clair les questions ouvertes avec la personne de contact indiquée dans l'appel d'offres.</p> <p>Enfin, ils/elles préparent les documents nécessaires pour la présentation avec toutes les informations importantes. Ils/elles exposent notamment leur proposition d'action et mettent en évidence les avantages qu'elle apporte pour le client/la cliente. Ils/elles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Capacités d'analyse • Analyse globale, systémique • Réflexion stratégique • Capacité à résoudre des problèmes complexes • Créativité • Attitude persuasive • Communiquer de manière compréhensible et persuasive • Ecoute active 	<p>Potentiel d'application Vous développez une esquisse de solution pour les appels d'offres dans le domaine fiscal, conjointement avec votre équipe ou seul/e. Vous présentez votre ébauche de solution à votre client(e) potentiel/le.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies sur vos concurrent(e)s. Vous disposez de connaissances approfondies sur les prescriptions juridiques et la pratique fiscale actuels. Vous disposez de connaissances approfondies de l'économie d'entreprise. Vous possédez des connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de solution analytiques.</p>

<p>anticipent les questions du client/de la cliente potentiel/le et préparent en fonction de celles-ci leur argumentation pour y répondre dans le cadre de leur présentation.</p> <p>Si besoin est, ils/elles discutent les esquisses de solution, l'évaluation des frais, l'agenda et la présentation avec d'autres partenaires ou leur supérieur hiérarchique et font approuver l'offre par la personne compétente. Si nécessaire, les experts fiscaux/expertes fiscales font effectuer le contrôle de l'indépendance, de l'éthique et d'autres aspects.</p> <p>Finalement, les experts fiscaux/expertes fiscales présentent l'esquisse de solution, si nécessaire seul(e)s ou avec d'autres membres de l'équipe. Ils/elles expliquent l'esquisse de solution, son utilité pour le client/la cliente, l'évaluation des coûts et l'agenda ainsi que les délais. Ils/elles répondent à des questions de leur potentiel/le/s client(e)s, acceptent les objections et les demandes de modification de manière constructive et argumentent de façon convaincante. En ce qui concerne l'esquisse de solution et le prix, les experts fiscaux/expertes fiscales présentent de manière objective et neutre leurs forces par rapport à d'éventuels concurrent(e)s. A l'issue de l'entretien, ils/elles clarifient avec leur potentiel/le client(e) la suite de la procédure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'argumenter • Techniques de présentation • Réflexions orientées sur l'économie d'entreprise • Connaissances de la gestion du risque • Capacités de parler de domaines apparentés 	<p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de présentation.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous veillez à toujours éclaircir les questions ouvertes avec votre interlocuteur/trice pour l'appel d'offres.</p> <p>Vous veillez toujours à mettre en évidence les avantages pour le client/la cliente, et ce de manière convaincante.</p> <p>Vous montrez de manière objective et neutre vos forces par rapport à d'éventuels concurrent(e)s.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous analysez les possibles questions des client(e)s potentiel(le)s et préparez les arguments de votre présentation de manière compréhensible.</p> <p>Vous réfléchissez à la présentation de l'esquisse de solution et déduisez en cas de besoin les changements pour de futures présentations.</p>
---	---	--

Domaine de compétences opérationnelles D: Conseil aux personnes physiques et morales

Dans leur activité de conseil aux personnes physiques et aux entreprises, les experts fiscaux et les expertes fiscales établissent une vue d'ensemble du problème posé. A cette fin, ils/elles posent des questions ciblées pour déterminer les aspects personnels, juridiques et d'économie d'entreprise du problème. Ils/elles élaborent ensuite, seul(e)s ou en équipe, les solutions possibles. Lors de leur mise en œuvre, ils/elles accompagnent leurs client(e)s dès l'établissement des déclarations d'impôt, au cours des contrôles fiscaux et jusqu'aux procédures judiciaires contentieuses.

D. Conseil aux personnes physiques et morales		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>d.1 Demande des client(e)s et détermination du problème posé</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales recueillent, par téléphone ou lors d'un entretien personnel avec le client/la cliente des informations additionnelles touchant l'état de fait et les demandes des client(e)s pour déterminer leurs besoins et le problème posé dans toute sa complexité. A cette fin, les experts fiscaux/expertes fiscales posent des questions ciblées pour mettre en évidence les facettes personnelles, juridiques et d'économie d'entreprise du problème soulevé. Ils/elles s'en font ainsi une image globale.</p> <p>Dès que le mandat est clair, les experts fiscaux/expertes fiscales décident, si nécessaire en équipe et sur la base de quelques critères, si le mandat sera accepté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'analyse • Analyse globale, systémique • Techniques de questionnement • Ecoute active 	<p>Potentiel d'application Vous déterminez les demandes des client(e)s et les problèmes posés lors d'un entretien avec le client/la cliente.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de solides connaissances des règles de droit. Vips disposez de solides connaissances en matière d'économie d'entreprise. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de questionnement. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'analyse de problèmes touchant des états de fait.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à obtenir une vue d'ensemble des demandes du client/de la cliente ou de la problématique posée.</p> <p>Métacognition Vous analysez les demandes du client/de la cliente et les problèmes posés et en déduisez les mesures nécessaires à les traiter et les résoudre.</p>
<p>d.2 Composer l'équipe pour le mandat et faire une mise au courant</p> <p>Lors de l'obtention d'un mandat ou de la réalisation d'un projet, les experts fiscaux/expertes fiscales composent selon leurs possibilités une équipe adaptée au mandat/projet. En cas de besoin, ils/elles s'adjoignent également le concours de spécialistes externes. Ensuite, ils/elles assurent la mise au courant de nouveaux membres de l'équipe pour le mandat/projet. Ils/elles donnent des informations en rapport avec le mandat/la mandante et l'état actuel du mandat. Ils/elles expliquent les besoins du client/de la cliente ainsi que la suite de la procédure. Les différentes étapes du mandat/projet sont discutées et les responsabilités attribuées à chaque membre de l'équipe. Les experts fiscaux/expertes fiscales suivent l'intégralité du processus de travail et y collaborent activement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'instruire clairement • Compétences de planification • Compétences de conduite • Capacités d'organisation 	<p>Potentiel d'application Vous assurez ensemble avec l'équipe sa mise au courant dans de nouveaux mandats et projets.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice dans la planification de projet. Vous disposez de connaissances approfondies des domaines professionnels de vos collaborateurs/trices. Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice des techniques de conduite.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à composer une équipe bien adaptée au projet. Vous veillez toujours à informer l'équipe de l'état actuel du mandat. Vous vous engagez pour une répartition équitable et compréhensible du travail dans l'équipe. Vous êtes motivé(e) à collaborer activement au processus de travail du mandat/projet.</p> <p>Métacognition Vous analysez les compétences de vos collaborateurs/-trices et en déduisez les domaines où ils/elles pourront judicieusement être engagé(e)s pour le projet.</p>

<p>d.3 Esquisses de solution / Développer une offre, la présenter et la négocier</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales établissent soigneusement l'état de fait et la problématique posée et présentent au client/à la cliente, seul(e) ou en collaboration avec d'autres membres de l'équipe, des pistes de solution adéquates. Ce faisant, ils/elles prennent également en compte des réflexions stratégiques et économiques ainsi que les circonstances personnelles de leur client(e). Les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à une estimation des frais et fixent un agenda des délais.</p> <p>Ils/elles établissent ensuite une offre et/ou des supports de présentation contenant toutes les informations importantes. Si nécessaire, ils/elles les discutent avec d'autres partenaires ou leur supérieur/e hiérarchique et font signer l'offre par les personnes compétentes.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales envoient l'offre avec l'esquisse de solution à leur client(e) ou la présentent personnellement, seul(e)s ou avec d'autres membres de l'équipe. Ils/elles répondent à d'éventuelles questions de leur client(e), reçoivent de manière constructive les objections et les souhaits de modification de leur client(e), argumentent de manière persuasive et négocient en cas de besoin le coût de l'offre. En ce qui concerne les esquisses de solution et/ou le prix, les experts fiscaux/expertes fiscales exposent de manière objective et neutre leurs forces par rapport à d'éventuels concurrent(e)s. A la fin de l'entretien, ils/elles s'assurent avec leur client(e) que la collaboration se poursuivra et fixent la suite de la procédure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique approfondie • Réflexion orientée vers l'économie d'entreprise • Analyse globale, systémique • Réflexion stratégique • Facultés d'analyse • Créativité • Attitude persuasive • Ecoute active • Capacités d'argumenter • Talents de négociateur • Techniques de présentation • Comportement respectueux envers toutes les parties prenantes. 	<p>Vous analysez régulièrement le processus de travail et en déduisez si nécessaires les changements nécessaires dans l'équipe.</p> <p>Potentiel d'application Vous établissez une offre et/ou les supports de présentation y afférents avec toutes les informations importantes. Vous présentez les offres et/ou les supports de présentation et négociez si nécessaire.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies en économie d'entreprise et dans le domaine (du droit) fiscal. Vous disposez des connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de solution analytiques. Vous disposez de compétences d'utilisateur/trice des techniques de communication et de présentation. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice pour l'élaboration de propositions de solutions interdisciplinaires.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à établir une offre clairement structurée et compréhensible avec une esquisse de solution. Vous veillez toujours à adopter un comportement respectueux envers toutes les parties prenantes. Vous veillez à examiner les questions, objections et souhaits de modification du client/de la cliente de manière constructive. Vous vous montrez motivé(e) à exposer de manière objective et neutre vos forces par rapport à d'éventuels concurrents.</p> <p>Métacognition Vous examinez l'offre et l'esquisse de solution et en déduisez en cas de besoin les modifications à y apporter. Vous réfléchissez à votre présentation de l'offre avec ou sans l'équipe et en déduisez des adaptations appropriées pour l'avenir.</p>
<p>d.4 Elaborer des solutions et les discuter avec le client/la cliente</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales développent seul(e)s ou avec leur équipe une ou plusieurs solutions détaillées. Ils/elles recueillent des informations additionnelles portant sur l'état de fait et les demandes du client/de la cliente. En cas de besoin, les experts fiscaux/expertes fiscales approfondissent leur connaissance des règles de droit, de la jurisprudence et de la pratique fiscale. Ils/elles recherchent une solution à long terme en tenant compte de ses possibles effets et analysent ses conséquences actuelles et futures au cas où la situation pour le client/la cliente ou l'environnement (fiscal) devait se modifier. En cas de besoin, les experts fiscaux/expertes fiscales discutent les solutions avec d'autres partenaires ou avec leur supérieur hiérarchique.</p> <p>Enfin, ils/elles préparent, ou leur équipe, les solutions pour les présenter aux client(e)s, anticipent de possibles objections de ceux-ci/celles-ci et développent une argumentation persuasive.</p> <p>En cas de besoin, les experts fiscaux/expertes fiscales prennent part à des entretiens de conseil au cours desquels ils/elles présentent à leur clientèle des solutions détaillées et soulignent leur utilité pour leur destinataire. Ils/elles acceptent de manière constructive les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise technique approfondie • Réflexions orientées vers l'économie d'entreprise • Analyse globale, systémique • Réflexions stratégiques • Capacités d'analyse • Créativité • Attitude persuasive • Communication persuasive et compréhensible • Écoute active • Capacité d'argumenter • Talents de négociateur • Réflexions axées sur les processus et documentation 	<p>Potentiel d'application Vous discutez avec l'équipe ou seul les solutions élaborées avec le client/la cliente.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies en matière d'économie d'entreprise. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de résolution analytiques. Vous disposez de connaissances approfondies des prescriptions juridiques et de la pratique fiscale. Vous disposez de la capacité de conduire des recherches approfondies et de procéder aux clarifications sur la base de la doctrine et de la pratique actuelles. Vous disposez de différentes techniques de questionnement et de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez constamment à développer envers le client/la cliente une argumentation persuasive et constructive. Vous êtes motivé/e à mettre en évidence au cours de la présentation, sous la forme appropriée, les avantages et les possibles effets pour le client/la cliente des solutions développées.</p>

<p>objections ainsi que les demandes de modification et argumentent de manière persuasive. Ce faisant, ils/elles exposent les effets juridiques, touchant l'économie d'entreprise et le personnel des demandes de modification émises et les comparent avec les conséquences des solutions qu'ils/elles ont développées. En particulier, ils/elles mettent en évidence la manière dont les besoins de leur client(e)s seront satisfaits et se distancient des besoins qui ne pourront pas l'être. A la fin de l'entretien, ils/elles clarifient avec leur client/e la suite de la procédure.</p> <p>Après l'entretien, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent aux changements nécessaires dans les solutions élaborées et documentent régulièrement leurs phases de travail.</p>		<p>Vous veillez toujours à fixer clairement la suite de la procédure avec le client/la cliente.</p> <p>Vous veillez à ce que les solutions élaborées soient correctes sous l'angle juridique et soutenables sous l'angle éthique («code of conduct», good corporate citizen).</p> <p>Métacognition Vous analysez les objections et souhaits possibles du client/de la cliente avant la présentation et préparez en conséquence votre argumentaire de manière persuasive.</p> <p>Vous réfléchissez à l'entretien avec le client/la cliente et procédez aux adaptations à effectuer aux solutions développées.</p>
<p>d.5 Clarifier l'état de fait et la solution avec l'administration fiscale</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales clarifient les états de fait nouveaux ainsi que les solutions qu'ils/elles ont élaborées et les conséquences fiscales qui en découlent avec l'administration fiscale. Ils/elles posent leurs questions par différents moyens de communication ou par le biais d'un ruling fiscal officiel écrit. Ce faisant, ils/elles exposent de manière compréhensible l'état de fait ainsi que la proposition de solution et les conséquences fiscales qui en découlent. Ils/elles motivent la procédure suivie en se fondant sur les règles de droit déterminantes, les décisions des tribunaux et de l'administration ainsi que sur la pratique fiscale actuelles.</p> <p>En cas de besoin, ils/elles sollicitent un entretien entre leur client/e et l'administration fiscale, anticipent de possibles objections du représentant/de la représentante de l'administration fiscale et élaborent un argumentaire adapté à ces objections.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales acceptent les objections, argumentent de manière persuasive et développent en cas de besoin une proposition de solution d'entente entre le représentant/la représentante de l'administration fiscale et leur client/e. A la fin de l'entretien, ils/elles éclaircissent avec leur interlocuteur/trice la suite de la procédure. Après l'entretien, ils/elles adaptent en cas de besoin le ruling fiscal et l'adressent à nouveau à l'autorité pour approbation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Écoute active • Capacités d'argumenter • Talents de négociateur • Capacités d'effectuer des recherches • Connaissances de la pratique actuelle des tribunaux et des autorités fiscales 	<p>Potentiel d'application Vous éclaircissez les états de fait et élaborez des solutions avec l'administration fiscale par le biais de différents moyens de communication.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des décisions actuelles des tribunaux et de l'administration et de la pratique fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le domaine des rulings fiscaux. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de divers moyens de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à développer une argumentation persuasive et constructive envers l'administration fiscale. Vous veillez à traiter les objections et les demandes de modification de l'administration fiscale de manière constructive. Vous veillez toujours à formuler de manière claire la suite de la procédure avec votre interlocuteur/trice respectif/tive.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez à l'entretien et aux résultats et adaptez en cas de besoin et en accord avec le client/la cliente le ruling fiscal pour approbation.</p>
<p>d.6 Etablir les déclarations d'impôt et contrôler les taxations</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales remplissent les déclarations d'impôt ou contrôlent les déclarations établies par des fiduciaires ou d'autres spécialistes (comme par exemple les déclarations d'impôt, les décomptes de taxe sur la valeur ajoutée ou les déclarations pour l'impôt anticipé). Ils/elles transmettent ensuite les déclarations à leur client/e pour vérification et conviennent de la manière de les remettre à l'autorité.</p> <p>A réception des taxations, les experts fiscaux/expertes fiscales les contrôlent immédiatement. Ils/elles comparent les valeurs fiscales retenues avec celles qui ont été déclarées et analysent d'éventuelles différences. Lorsque les décisions reprennent les chiffres de la déclaration ou lorsque les modifications sont motivées, les experts fiscaux/expertes fiscales transmettent les taxations à leur client/e. Lorsque les experts fiscaux/expertes fiscale ne sont pas d'accord avec les modifications, ils/elles éclaircissent avec leur client/e la suite de la procédure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail soigneux • Porter attention aux détails • Réunir des renseignements auprès du client/de la cliente • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application Vous établissez des déclarations d'impôt et contrôlez les taxations de manière professionnelle.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des méthodes de contrôle des taxations. Vous disposez de connaissances approfondies de la structure et des contenus des valeurs déclarées. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des instruments techniques et des moyens auxiliaires pour contrôler la taxation.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à effectuer un travail soigneux. Vous veillez toujours à définir clairement le calendrier du projet. Vous veillez toujours à établir une déclaration ou une taxation clairement motivées et compréhensibles.</p> <p>Métacognition</p>

<p>d.7 Répondre aux questions de l'administration fiscale et suivre les contrôles fiscaux</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales répondent directement aux questions de l'administration fiscale ou élaborent des propositions de réponse à l'attention de leur client/e. Ils/elles éclaircissent les questions ouvertes avec leur client/e et requièrent en cas de besoin les pièces nécessaires.</p> <p>Si l'administration fiscale veut, dans le cadre d'un contrôle fiscal, éclaircir des états de fait spécifiques, les experts fiscaux/expertes fiscales soutiennent leur client/e pour planifier et préparer les pièces requises. Sur demande des client(e)s, les experts fiscaux/expertes fiscales prennent part à la discussion finale avec les réviseurs fiscaux ou suivent le contrôle fiscal à la place de leur client/e.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Écoute active • Capacités d'argumenter • Talents de négociateur • Capacités d'effectuer des recherches 	<p>Vous analysez les divergences dans les taxations et fixez avec le client/la cliente la suite de la procédure.</p> <p>Potentiel d'application Vous traitez les demandes de l'administration fiscale. Vous accompagnez votre client/e lors du contrôle fiscal.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances de base des processus de contrôle fiscal. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans les rapports avec l'administration fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques d'entretien.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à élucider toutes les questions ouvertes avec les parties prenantes. Vous veillez toujours à réunir tous les documents nécessaires avec le client/la cliente. Vous veillez toujours à développer une argumentation persuasive et constructive envers l'administration fiscale.</p> <p>Métacognition Vous analysez des états de fait et veillez à ce que tous les documents nécessaires soient disponibles pour la révision fiscale.</p>
<p>d.8 Mener diverses procédures</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales collaborent à l'ensemble des procédures de tous les domaines fiscaux et en suivent le développement à toutes les instances. Ils/elles clarifient l'état de fait lorsque les taxations s'écartent des déclarations et procèdent à une appréciation de la situation en droit. Les experts fiscaux/expertes fiscales soumettent à leurs clients/es les possibilités d'action à leur disposition et ils rédigent d'entente avec eux/elles une réclamation dans les délais. Ils/elles la motivent selon la situation de leur client/e et en indiquant les règles de droit applicables, les décisions récentes des tribunaux et de l'administration ainsi que la pratique fiscale actuelle. Ils/elles répondent aux questions complémentaires de l'administration fiscale et lui remettent en cas de besoin des documents additionnels. Ils/elles examinent les propositions transactionnelles de l'administration fiscale et accompagnent leur client/e lors de négociations menées dans le cadre de la réclamation.</p> <p>Pendant la négociation dans le cadre de la réclamation, les experts fiscaux/expertes fiscales exposent de manière persuasive et motivent la solution envisagée, acceptent les objections de la part de l'administration fiscale et les contredisent avec des arguments techniques. En cas de besoin, ils/elles développent plus avant la proposition de solution qu'ils/elles ont faite avec l'expert/e en taxation et leur client/e. A la fin de l'entretien, ils/elles clarifient la décision avec les expert(e)s en taxation</p> <p>Si la réclamation est admise, respectivement si la décision sur réclamation et la nouvelle taxation correspondent à ce qui a été convenu lors de l'entretien, ils/elles transmettent les documents à leur client/e. Dans le cas contraire, ils/elles clarifient avec leur client/e les voies de droit qui sont ouvertes et s'il convient de les emprunter.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales accompagnent de manière analogue les procédures devant l'instance immédiatement supérieure à l'autorité de taxation et celles qui sont en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Assurance dans le droit de procédure et la conduite d'un procès • Stratégies de la conduite d'un procès • Attitude persuasive • Capacités de communication • Capacités d'argumenter • Talents de négociateur • Travail soigneux • Etablir une documentation 	<p>Potentiel d'application Vous menez diverses procédures dans différents domaines fiscaux et dans toutes les instances.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies en droit de procédure et en droit administratif. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice en rapport avec les décisions des tribunaux et les décisions fiscales ainsi qu'avec la pratique fiscale actuelles. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de procédure et de résolution de litiges. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de l'échange d'informations et de données sur le plan international.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à adopter un comportement respectueux avec toutes les parties prenantes. Vous agissez comme interface entre le client / la cliente, l'administration fiscale et l'instance directement supérieure. Vous veillez toujours à développer une argumentation persuasive et constructive envers l'administration fiscale. Vous veillez toujours à mener la procédure de manière soigneuse et dans les délais.</p> <p>Métacognition Vous analysez les divergences des taxations par rapport aux déclarations et mettez en place les mesures adéquates pour des négociations dans le cadre d'une réclamation. Vous analysez la décision sur réclamation et introduisez après discussion avec le client/la cliente la procédure contentieuse auprès de l'instance immédiatement supérieure en produisant les documents requis.</p>

<p>rapport avec des procédures en rappel d'impôt ou pénales. En cas de besoin, ils/elles s'adjoignent le concours d'avocats spécialisés en droit de procédure.</p> <p>Pour leurs client(e)s internationaux/ales, ils/elles présentent de surcroît des demandes d'ouverture de procédures amiables. Ils/elles les représentent dans ce cas pour faire valoir leurs droits dans les procédures d'échange d'informations et de données sur le plan international, comme par exemple en cas d'échange automatique d'informations ou d'échange spontané d'informations.</p>		
<p>d.9 Rédiger une expertise</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales rédigent des expertises pour les administrations, les tribunaux et d'autres milieux intéressés. Ils/elles jugent ce faisant un état de fait concret et déjà précisément circonscrit ou une question juridique contestée dans ses aspects de droit fiscal et éventuellement d'autres domaines du droit concernés. Les expertises sont généralement établies en la forme écrite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Capacités d'analyse • Communication compréhensible 	<p>Potentiel d'application Vous rédigez des expertises pour les personnes physiques et morales, pour les administrations, les tribunaux et d'autres milieux intéressés.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies en droit fiscal. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'établissement d'expertises pour diverses parties prenantes. Vous disposez de connaissances de base de divers domaines juridiques. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des formes d'expression écrite.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à utiliser des formulations concrètes et compréhensibles. Vous veillez toujours à prendre en compte tous les domaines du droit possibles pour l'état de fait.</p> <p>Métacognition Vous analysez un état de fait et élaborez sur cette base une expertise y relative.</p>
<p>d.10 Reprendre le mandat et le clôturer</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales documentent leurs travaux de manière digitale, afin qu'ils/elles puissent être compris par des tiers, et classent la documentation après clôture du mandat. Pour des projets importants, ils/elles effectuent un débriefing avec le client/la cliente et établissent la facture pour les services rendus.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales analysent le déroulement du mandat, effectuent un débriefing et échangent avec l'équipe les expériences faites. Ils/elles informent les autres collaborateurs/trices des connaissances acquises dans le projet. Ils/elles examinent en équipe les mesures d'optimisation pour les mandats ultérieurs.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales soignent constamment les contacts avec leurs client(e)s concernant les mandats clôturés, analysent leur portefeuille et élaborent dans le mesure du possible des propositions d'optimisation, respectivement d'autres esquisses de solution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de réflexion • Bases de controlling • Capacités d'analyse • Gestion des documents et des données • Affinités avec l'environnement informatique 	<p>Potentiel d'application Vous clôturez les mandats avec une documentation compréhensible (y compris une facturation bien documentée). Vous préparez avec votre équipe et de manière constructive le développement ultérieur des mandats.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances de base en controlling. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la gestion des documents et des données. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'établissement de factures. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des moyens auxiliaires digitaux. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice en débriefing.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à établir une documentation compréhensible pour le client / la cliente, pour vous personnellement et pour l'entreprise. Vous vous engagez pour un débriefing constructif et tourné vers l'avenir avec le client/la cliente et l'équipe. Vous veillez à rester en contact avec le client/la cliente.</p> <p>Métacognition Vous analysez le déroulement du mandat/projet et échangez vos conclusions avec l'équipe. Vous analysez le débriefing et en déduisez avec l'équipe les mesures d'optimisation pour des mandats ultérieurs.</p>

Domaine de compétences opérationnelles E: Exécution d'audits fiscaux et d'un examen de due diligence

En procédant à des audits fiscaux et à des examens de due diligence, les experts fiscaux et expertes fiscales éclairent en premier lieu la nature du mandat, l'état de fait ainsi que les conditions-cadres. Ils/elles exécutent ensuite le contrôle, le plus souvent en équipe. Selon le mandat, ils/elles formulent à l'issue de leur examen des recommandations ou des propositions concrètes d'optimisation ou de solution.

E. Exécution d'audits fiscaux et examen de due diligence (conseil fiscal)		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>e.1 Eclaircir la nature du mandat et l'état de fait de l'audit fiscal ou de l'examen de due diligence</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales reçoivent des demandes soit de personnes physiques ou morales soit de collègues de travail d'autres divisions. Ils/elles clarifient ensuite si nécessaire le mandat donné, l'état de fait et les conditions-cadre avec le mandant/la mandante. Lorsqu'un audit fiscal ou un examen de due diligence fiscal est effectué dans le cadre d'un contrôle étendu, les experts fiscaux/expertes fiscales définissent la répartition des tâches avec leurs collègues de travail. Avec ceux-ci/celles-ci ou avec leur client/e, ils/elles déterminent les éléments à examiner, le montant à partir duquel les risques sont déterminants et s'ils/elles doivent en conclusion remettre un rapport et s'ils/elles doivent participer à la négociation d'un contrat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'analyse • Capacités de s'imposer • Travailler de manière proactive et soigneuse 	<p>Potentiel d'application Vous définissez le mandat et l'état de fait pour un audit fiscal ou un examen de due diligence fiscal avec le client/la cliente et l'équipe.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des audits fiscaux. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des examens de due diligence fiscaux. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la négociation de contrats.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à éclaircir complètement le mandat avec le client/la cliente. Vous veillez toujours à une répartition transparente des tâches dans l'équipe.</p> <p>Métacognition Vous analysez le mandat, l'état de fait et les conditions-cadre et définissez le processus de l'examen avec l'équipe. Vous évaluez la position des risques et en déduisez la suite de la procédure.</p>
<p>e.2 Composer une équipe pour l'examen et préparer sa mise au courant</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales composent une équipe adaptée à l'examen prévu. En cas de besoin, ils/elles s'adjoignent aussi le concours de spécialistes externes. Ils/elles s'assurent ensuite que les nouveaux membres de l'équipe sont au courant de l'état de fait et du contrôle à effectuer. Ils/elles donnent des informations sur le mandant/la mandante, l'état de fait et l'examen prévu. Les étapes de l'examen sont discutées avec l'équipe et la responsabilité répartie au sein de celle-ci. Les experts fiscaux/expertes fiscales gèrent la totalité du contrôle et y participent activement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission d'informations • Capacités de communication • Capacités conceptuelles • Compétences de conduite 	<p>Potentiel d'application Vous constituez une équipe et assurez sa mise au courant de l'état de fait et du contrôle à effectuer.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des domaines de compétence technique de vos collaborateurs/trices. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la transmission d'informations. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de conduite. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans le développement de concepts.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez à composer une équipe bien adaptée à l'examen prévu. Vous veillez toujours à transmettre les informations en rapport avec l'état de fait et le contrôle prévu de manière claire et compréhensible. Vous êtes motivé/e à participer activement au contrôle.</p> <p>Métacognition Vous analysez l'état de fait et le contrôle à effectuer et choisissez de manière ciblée les collaborateurs/trices adéquat(e)s pour constituer votre équipe. Vous analysez régulièrement le processus de contrôle et en déduisez en cas de besoin des changements dans l'équipe.</p>
<p>e.3 Analyser l'entreprise et en déduire les risques fiscaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'analyse 	<p>Potentiel d'application</p>

<p>Les experts fiscaux/expertes fiscales vérifient les documents selon les exigences fixées pour le contrôle en cause. Pour les audits fiscaux, qui ont lieu dans le cadre du contrôle des comptes annuel, les experts fiscaux/expertes fiscales se limitent souvent à l'analyse de grandes quantités de données. Pour d'autres audits fiscaux et les examens de due diligence, ils/elles analysent souvent et de surcroît les processus actuels et les structures de l'entreprise à contrôler. Ils/elles étudient toutes les informations qui sont nécessaires à l'identification des risques fiscaux et de leurs conséquences. Ils/elles posent à leur interlocuteur/trice des contre-questions et élucident les questions juridiques à l'aide des règles de droit, de la jurisprudence ainsi que de la pratique fiscale. Ils/elles copient les documents importants et notent soigneusement les informations acquises (y compris leur quantité). Ce faisant, les experts fiscaux/expertes fiscales établissent la documentation relative à leur examen et en particulier les informations déterminantes par rapport aux risques fiscaux et à leurs conséquences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse globale, systémique Procéder de manière systématique Travail soigneux, établir la documentation Vastes compétences techniques Affinités avec la technologie informatique 	<p>Vous déduisez les risques fiscaux possibles sur la base d'une analyse de l'entreprise.</p> <p>Savoir compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale actuelles. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de l'analyse de données. Vous disposez de connaissances approfondies des risques fiscaux et de leurs conséquences. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des moyens auxiliaires digitaux pour le contrôle fiscal et l'établissement de la documentation y afférente.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à procéder de manière systématique et soigneuse. Vous veillez toujours à établir une documentation compréhensible.</p> <p>Métacognition Vous analysez une grande quantité de données dans le cadre du contrôle des comptes annuels et d'autres audits fiscaux et en déduisez les risques fiscaux possibles ainsi que leurs conséquences. Vous analysez les processus et les structures actuels de l'entreprise et identifiez les risques fiscaux possibles et leurs conséquences.</p>
<p>e.4 Elaborer des recommandations ou des propositions de solution et rédiger un document de clôture</p> <p>Lorsque le mandat d'audit fiscal ou d'examen de due diligence le prévoit, les experts fiscaux/expertes fiscales élaborent, après l'examen à proprement parler et l'identification des risques fiscaux (y compris leur quantification), des recommandations (y compris leur réflexions relatives au contrat lors d'un examen de due diligence) ou élaborent une proposition d'optimisation ou une proposition de solution. Celles-ci portent en règle générale sur des adaptations des processus et des structures pertinentes du point de vue fiscal. En particulier lors d'examens de due diligence de grande ampleur, les experts fiscaux/expertes fiscales formulent le plus souvent des propositions de changements de structures en collaboration avec des spécialistes d'autres divisions (p.ex. service juridique).</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales documentent par écrit leurs résultats ainsi que d'éventuelles recommandations, propositions d'optimisation ou de solution. Pour ce faire, ils/elles rédigent, en fonction de l'organisation du contrôle, un mémo interne à la division de contrôle, un rapport partiel ou un rapport final d'audit, respectivement de due diligence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse globale, systémique Réflexions stratégiques Capacité à résoudre des problèmes complexes Vastes compétences techniques Analyse globale, systémique Communication compréhensible Force de résistance et aptitude à travailler avec une équipe. 	<p>Potentiel d'application Vous élaborez des recommandations ou des propositions d'optimisation ou de solution pour l'entreprise après le contrôle proprement dit. Vous rédigez un document final selon l'organisation du contrôle.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies de l'économie d'entreprise. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de résolution stratégique. Vous disposez de connaissances approfondies des risques fiscaux et de leurs conséquences. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous êtes motivé/e, lors d'un examen de due diligence de grande ampleur, à collaborer avec des spécialistes d'autres divisions. Vous veillez toujours à formuler des propositions compréhensibles lorsqu'elles portent sur les structures. Vous veillez à vous exprimer par écrit de manière compréhensible. Vous êtes motivé/e à élaborer des solutions sous la pression du temps.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez à vos résultats et les transcrivez dans des recommandations, des propositions d'optimisation ou de solutions et en déduisez si besoin est les adaptations nécessaires.</p>
<p>e.5 Mener des négociations</p> <p>Lors de transactions, les experts fiscaux/expertes fiscales mènent les négociations ou y participent. Ils/elles y apportent les connaissances acquises lors de leur examen de due diligence, rendent attentifs aux risques fiscaux et argumentent de manière persuasive sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Attitude persuasive Talents de négociateur Analyse globale, systémique 	<p>Potentiel d'application Vous soutenez vos client(e)s lors des discussions et négociations avec leurs interlocuteurs/trices, respectivement menez les négociations de manière indépendante (dans des domaines partiels).</p>

<p>leurs propositions d'optimisation ou de solution, respectivement les transcrivent dans le contrat. Ils/elles recherchent avec leur client/e et les entités participant aux négociations la meilleure solution pour leur client/e dans les circonstances données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension juridique / du droit • Créativité • Capacités de persuasion 	<p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies en matière d'économie d'entreprise. Vous disposez de compétences approfondies en matière juridique. Vous disposez de techniques approfondies en matière de négociations. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des processus de négociation. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de résolution.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à adopter une attitude persuasive. Vous vous montrez motivé/e à négocier de manière constructive et orientée vers une solution avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Métacognition Vous analysez l'état des négociations et en déduisez des propositions d'optimisation et de solution.</p>
---	---	---

Domaine de compétences opérationnelles F: Exécution d'un contrôle fiscal

Les expertes fiscales et experts fiscaux qui exercent dans l'administration publique effectuent des contrôles fiscaux, respectivement des révisions. Ceux-ci se fondent sur des critères prédéfinis tels que des pièces justificatives incomplètes, des constellations de fait critiques ou de nouvelles constitutions. Dans un premier temps, les expertes fiscales et les experts fiscaux éclaircissent l'état de fait et planifient les contrôles. Ils/elles effectuent ceux-ci auprès de leurs clients fiscaux/clientes fiscales, leur conseillère fiscale/conseiller fiscal ou dans leurs bureaux, sur la base des documents qui ont été produits.

F. Exécution d'un contrôle fiscal		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>f.1 Planifier un contrôle fiscal</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales reçoivent un mandat de contrôle fiscal par des experts/expertes en taxation, l'effectuent sur la base de communications d'autres autorités ou déterminent les cas dans lesquels un contrôle sera effectué sur la base de critères prédéfinis (justificatifs fiscaux incomplets, constellations de faits critiques, constitutions de nouvelles entités, examens transversaux, etc.). Dans le premier cas, ils/elles élucident d'abord l'état de fait. Dans les trois hypothèses, ils/elles planifient le contrôle fiscal et établissent toujours un plan de contrôle. Ils/elles informent par écrit les client(e)s fiscaux/fiscales ou leur conseiller/conseillère fiscal/e du contrôle, du jour prévu et des documents qui devront être produits. En cas de besoin, ils/elles répondent oralement et par écrit aux demandes touchant de futurs contrôles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Capacités d'analyse • Planification et administration • Capacités d'organisation • Orientation client/e 	<p>Potentiel d'application Vous planifiez de manière ciblée les contrôles fiscaux et établissez un plan de révision.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies de tous les critères et directives nécessaires (PN) pour un contrôle fiscal. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la planification et de la gestion des contrôles fiscaux.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à informer par écrit et à temps votre client/e d'un contrôle fiscal. Vous veillez toujours à ce que le contrôle fiscal s'effectue dans les délais. Vous veillez à adopter un comportement respectueux et bienveillant envers le client/la cliente.</p> <p>Métacognition Vous analysez l'état de fait et prévoyez des démarches ciblées pour effectuer un contrôle fiscal.</p>
<p>f.2 Exécuter le contrôle et élaborer un projet de rapport de révision</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales effectuent les contrôles chez leurs clients fiscaux/clientes fiscales, leur conseiller fiscal/conseillère fiscale ou dans leurs bureaux, en se fondant sur les documents produits. Ils/elles respectent ce faisant les éventuelles directives internes de révision. Ils/elles mènent un premier entretien avec la personne de référence et élucident les premières questions. Ils/elles examinent ensuite les documents et analysent les informations déterminantes pour l'appréciation fiscale. Ils/elles traitent les questions juridiques en se fondant sur les recueils de droit et les ouvrages de référence touchant la pratique. En cas de besoin, ils/elles posent des questions complémentaires à la personne de référence et copient les documents importants. Les experts fiscaux/expertes fiscales consignent par écrit leurs constatations et établissent dans la mesure du possible un rapport de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Capacités d'analyse • Analyse globale, systémique • Agir de manière systématique • Travail soigneux, établir une documentation • Attitude assurée • Orientation client/e • Bonnes connaissances rédactionnelles • Affinités avec l'environnement informatique 	<p>Potentiel d'application Vous établissez un rapport de révision après l'exécution du contrôle.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des directives de révision internes. Vous disposez de connaissances approfondies en comptabilité et en droit fiscal, ainsi que des différents ouvrages de référence et de la pratique fiscale (PN).</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez à réunir tous les documents nécessaires. Vous éclaircissez toutes les questions nécessaires avec la personne de référence concernée. Vous veillez à avoir un comportement respectueux et bienveillant avec le client/la cliente.</p> <p>Métacognition Vous analysez les informations déterminantes pour une appréciation sur le plan fiscal.</p>

<p>f.3 Evaluer la révision avec le client/la cliente et effectuer des retouches</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales organisent, si nécessaire pendant le contrôle fiscal et souvent à l'issue de celui-ci, un entretien avec le client fiscal/la cliente fiscale et son conseiller/ère. Par ce biais, ils/elles éclaircissent les questions encore ouvertes et discutent leurs constatations ainsi que la suite de la procédure.</p> <p>Lorsque des points ouverts subsistent à l'issue de l'entretien, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent aux clarifications nécessaires et/ou requièrent des informations complémentaires du client fiscal/de la cliente fiscale ou de son conseiller/ère. Dès que l'état de fait est clarifié et qu'une appréciation fiscale est possible, ils/elles terminent le rapport de révision, effectuent la taxation ou transmettent le rapport de révision à l'expert/l'experte en taxation, respectivement à l'autorité de taxation. Enfin, ils/elles classent un exemplaire du rapport de révision avec la documentation y relative dans leur dossier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Attitude persuasive • Communication compréhensible et persuasive • Capacité d'argumenter • Travail soigneux, établir la documentation • Orientation client/e 	<p>Potentiel d'application Vous discutez avec le client/la cliente des constatations qui figurent dans le rapport de révision et finalisez celui-ci.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques d'entretien et de communication. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de l'exécution d'une révision.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez à ce que toutes les questions ouvertes trouvent réponse. Vous vous montrez motivé/e à expliquer de manière compréhensible au client/à la cliente le résultat et la suite de la procédure. Vous veillez à une bonne collaboration avec l'expert/e de taxation, respectivement l'autorité qui vous a confié le mandat. Vous veillez à rédiger de manière exacte le rapport de révision, à réunir une documentation compréhensible relative à celui-ci et à l'archiver.</p> <p>Métacognition Vous analysez l'entretien avec le client/la cliente et requérez si nécessaire des clarifications et des informations additionnelles pour le rapport de révision.</p>
--	---	---

Domaine de compétences opérationnelles G: Exécution d'une procédure de taxation et procédure contentieuse ultérieure

Les expertes fiscales et les experts fiscaux vérifient l'état de fait et l'apprécient sur le plan fiscal. En cas de besoin, ils/elles discutent de leur appréciation fiscale avec leur personne de référence. Si la cliente fiscale/le client fiscal entame une procédure contentieuse, les expertes fiscales et les experts fiscaux participent à la procédure pour toutes les instances.

G. Exécution de la procédure de taxation et de la procédure contentieuse ultérieure		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>g. 1 Soigner le dialogue avec le client fiscal/la cliente fiscale, le conseiller fiscal/la conseillère fiscale et les administrations fiscales</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales entretiennent un dialogue empreint de respect avec leurs clients fiscaux/clientes fiscales et leurs conseillers fiscaux/conseillères fiscales. De surcroît, ils/elles maintiennent et élargissent leur réseau de collègues d'autres administrations fiscales et d'autres autorités, par exemple en échangeant des informations, en participant à des manifestations d'information ou à des groupes de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de communication • Vastes compétences techniques • Respect • Orientation client/e 	<p>Potentiel d'application Vous cultivez le dialogue avec les clients fiscaux/clientes fiscales, les conseillers fiscaux/conseillères fiscales et les collaborateurs/trices d'autres administrations fiscales.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de contacts approfondis avec des collègues d'autres administrations fiscales et autorités. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la récolte d'informations. Vous disposez de différentes techniques d'entretien et de communication.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à une attitude respectueuse avec les clients fiscaux/clientes fiscales et les collaborateurs/trices d'autres administrations fiscales. Vous veillez toujours à un échange d'informations transparent.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez au contact avec les clients fiscaux/clientes fiscales, les conseillers fiscaux/conseillères fiscales et les collaborateurs/trices des administrations fiscales et optimisez si nécessaire la gestion de votre réseau.</p>
<p>g.2 Apprécier des questions complexes et négocier avec le client fiscal/la cliente fiscale</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales répondent si possible immédiatement aux questions des clients fiscaux/clientes fiscales ou de leurs conseillers/conseillères en rapport avec des rulings fiscaux, des demandes d'exonération d'impôt et des états de fait complexes. Les experts fiscaux/expertes fiscales examinent les rulings, les demandes d'exonération et d'autres questions complexes sous l'angle de leur conformité au droit et à la pratique fiscale courante en se basant sur les règles de droit, les décisions judiciaires et la documentation interne. En cas de besoin, ils/elles recueillent des informations ou des documents additionnels auprès de leur client/cliente ou de leur conseiller/conseillère.</p> <p>Lorsqu'un ruling fiscal est conforme au droit actuel et à la pratique fiscale, ils/elles l'approuvent et le retournent au client fiscal/à la cliente fiscale ou à son conseiller/sa conseillère. En cas de doute et pour les clients fiscaux importants/clientes fiscales importantes, les experts fiscaux/expertes fiscales discutent le ruling fiscal avec leur supérieur(e) hiérarchique. En cas de besoin, ils/elles organisent un entretien de négociation entre le client fiscal/la cliente fiscale, leur conseiller fiscal/conseillère fiscale, éventuellement en présence de leur supérieur(e) hiérarchique. Au cours de celui-ci, les participant(e)s discutent de l'appréciation fiscale et de solutions possibles. Lorsque le ruling</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Attitude persuasive • Écoute active • Capacité d'argumenter • Talents de négociateur 	<p>Potentiel d'application Vous traitez des demandes complexes, des rulings fiscaux et des demandes d'exonération d'impôt. Vous menez des négociations avec le client/la cliente et leur conseiller/ère, si nécessaire avec le concours d'un/e supérieur/e hiérarchique.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de l'analyse de décisions judiciaires et de la documentation interne. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des tactiques de négociation. Vous disposez de capacités d'analyse et d'analyse systémique.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à mener les négociations de manière respectueuse et constructive. Vous êtes toujours motivé/e à trouver des solutions adéquates pour les participant(e)s.</p>

<p>est accepté, il est renvoyé au requérant ; dans le cas contraire les experts fiscaux/expertes fiscales clarifient avec le client fiscal/la cliente fiscale, respectivement avec leur conseiller/ère si ceux-ci entendent le modifier et le présenter à nouveau. S'ils/elles refusent, les experts fiscaux/expertes fiscales biffent dans le document présenté les parties qui ne sont pas approuvées, les marquent d'une réserve ou refusent la totalité du ruling.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales traitent les demandes d'exonération de manière analogue. Ils/elles examinent si les requérant(e)s remplissent les conditions du droit à une exonération fiscale. Après avoir éclairci toutes les questions ouvertes, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à une appréciation fiscale et rédigent la décision concernant l'exonération.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales traitent de manière similaire les autres questions complexes qui leur sont soumises.</p>		<p>Vous veillez à traiter les demandes de rulings, d'exonération fiscale et les questions complexes de manière à assurer une prise en charge et une réponse rapides et correctes.</p> <p>Métacognition Vous analysez les rulings et menez les négociations et entretiens y relatifs avec les différentes parties prenantes afin d'aboutir à une solution correcte sur le plan fiscal. Vous analysez les demandes d'exonération et les demandes complexes et prenez les mesures adéquates pour les traiter.</p>
<p>g.3 Effectuer la procédure de taxation</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales répondent rapidement et de manière compétente aux questions posées par leurs clients fiscaux/clientes fiscales ou leur conseiller fiscal/conseillère fiscale lorsqu'ils/elles effectuent la taxation pour des déclarations d'impôt complexes. Les experts fiscaux/expertes fiscales accueillent les questions dont la réponse équivaut à un conseil fiscal de manière courtoise, mais les rejettent fermement et renvoient les requérant(e)s à d'autres institutions.</p> <p>Après réception de déclarations d'impôt exigeantes, les experts fiscaux/expertes fiscales examinent les pièces justificatives produites. En cas de besoin, ils/elles se fondent pour étayer leur appréciation fiscale sur les règles de droit, les décisions judiciaires et/ou le manuel de taxation et requièrent d'autres informations et pièces auprès des clients fiscaux/clientes fiscales ou leur conseiller/conseillère. Ils/elles clarifient les questions ouvertes avec le client/la cliente ou leur conseiller/conseillère. En cas de besoin, ils/elles exécutent un contrôle fiscal auprès du client/de la cliente ou organisent une révision auprès de l'instance compétente.</p> <p>Après avoir éclairci toutes les questions ouvertes, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à l'appréciation fiscale du cas. Ils/elles introduisent les données dans le système de taxation, procèdent aux corrections nécessaires et les justifient. Ils/elles effectuent la taxation et organisent les communications à d'autres autorités. Si malgré sommation, la déclaration d'impôt n'est pas remise dans les délais, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à une taxation par appréciation. En se fondant sur les informations disponibles provenant des années antérieures et d'autres sources, ils/elles procèdent à l'évaluation de l'assiette de l'impôt et la saisissent dans le système de taxation. Ils/elles établissent ensuite la taxation et organisent si besoin est les annonces à d'autres autorités. Ils/elles documentent leurs phases de travail de manière compréhensible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Travail soigneux, documentation des phases de travail • Orientation client/e • Economicité de l'action étatique • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application Vous exécutez des procédures de taxation dans des constellations de fait complexes.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies dans vos domaines de compétence et de travail. Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice du système de taxation. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de l'analyse de décisions judiciaires et de la documentation interne.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à effectuer une taxation fiscale motivée et compréhensible. Vous veillez toujours à motiver votre refus et à le formuler de manière bienveillante lorsque les questions posées équivaldraient à donner un conseil fiscal. Vous veillez toujours à renvoyer le client/la cliente ou le conseiller/la conseillère à l'instance appropriée. Vous veillez toujours à documenter de manière compréhensible vos phases de travail.</p> <p>Métacognition Vous contrôlez des déclarations d'impôt exigeantes et recueillez si nécessaire les documents et les informations nécessaires pour procéder à une appréciation fiscale. Vous estimez les bases de perception de l'impôt et procédez à une taxation par appréciation.</p>
<p>g.4 Mener une procédure contentieuse</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales collaborent à la procédure contentieuse dans tous les domaines fiscaux et devant toutes les instances.</p> <p>Ils/elles introduisent la procédure de réclamation dans les cas complexes et examinent les conditions de recevabilité formelles. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ils/elles rédigent une décision de non-entrée en matière. Si les experts fiscaux/expertes fiscales entrent en matière sur la réclamation, ils/elles examinent les documents remis. En cas de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Sûreté dans les domaines du droit de procédure et judiciaire • Stratégies de procédure • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse 	<p>Potentiel d'application Vous menez des procédures contentieuses dans tous les domaines du droit fiscal et devant toutes les instances.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale ainsi que des instances compétentes. Vous disposez de connaissances approfondies en droit de procédure et judiciaire. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des stratégies de procédure.</p>

<p>besoin, ils/elles collectent les règles de droit et les décisions judiciaires nécessaires à leur appréciation fiscale et recueillent d'autres informations et documents auprès du client fiscal/de la cliente fiscale ou de son conseiller/sa conseillère. Ils/elles éclaircissent les questions ouvertes par téléphone, par écrit ou dans le cadre d'une séance de négociation avec le client/la cliente ou son conseiller/sa conseillère. En cas de doute, ils/elles discutent du cas avec leur supérieur/e et/ou exécutent un contrôle fiscal auprès du client/de la cliente, respectivement organisent une révision par l'instance compétente. Après que toutes les questions ouvertes ont été éclaircies, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à l'appréciation fiscale du cas. S'ils/elles admettent la réclamation, ils/elles rédigent une décision sur réclamation ou procèdent à une nouvelle taxation, cas échéant avec communications à d'autres autorités. S'ils/elles admettent partiellement la réclamation, ils/elles établissent soit une proposition qu'ils/elles soumettent à leur client fiscal/cliente fiscale ou son conseiller/sa conseillère ou rédigent (après le rejet de la proposition) une décision sur réclamation et effectuent une nouvelle taxation, si nécessaire avec communication à d'autres autorités. S'ils/elles rejettent la réclamation, ils/elles rédigent également une décision sur réclamation.</p> <p>Lorsqu'un cas est transmis à l'instance immédiatement supérieure, les experts fiscaux/expertes fiscales rédigent une prise de position pour ces instances dans des cas complexes, respectivement motivent leur appréciation fiscale ou soutiennent les personnes compétentes pour la procédure judiciaire en leur donnant les informations déterminantes ainsi qu'en leur faisant part de leurs réflexions quant à l'état de fait et à leur appréciation fiscale.</p> <p>Si l'instance supérieure se prononce en défaveur de l'administration fiscale, les experts fiscaux/expertes fiscales analysent le jugement et examinent les possibilités d'action. Ils/elles décident s'ils/elles doivent eux/elles-mêmes recourir à une instance supérieure. Dans ce cas, ils/elles rédigent le mémoire de recours dans lequel ils/elles discutent l'argumentation de l'instance attaquée et exposent et motivent leur propre appréciation fiscale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude persuasive • Capacité d'argumenter • Travail soigneux, documentation des phases de travail • Orientation cliente 	<p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice pour la rédaction d'une décision sur réclamation et d'un mémoire judiciaire.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à éclaircir toutes les questions ouvertes par divers moyens de communication. Vous veillez à toujours rédiger soigneusement une décision sur réclamation et un mémoire judiciaire. Vous veillez toujours à documenter vos phases de travail de manière compréhensible. Vous veillez toujours à exposer et motiver de manière compréhensible votre propre appréciation fiscale et votre argumentation.</p> <p>Métacognition Vous analysez les jugements d'une instance supérieure et examinez les possibilités d'action. Vous analysez l'argumentation de l'instance supérieure et rédigez un mémoire de recours.</p>
<p>g.5 Exécuter une procédure de révision</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales reçoivent des demandes de révision ou des informations concernant des procédures amiables avec d'autres Etats pour des cas complexes. Ils/elles examinent les conditions de recevabilité formelles. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ils/elles rédigent une décision de non-entrée en matière. Si les experts fiscaux/expertes fiscales entrent en matière sur la demande de révision, ils/elles examinent les documents remis. En cas de besoin, ils/elles réunissent les règles de droit et les décisions judiciaires nécessaires à leur appréciation fiscale et recueillent d'autres informations et documents auprès du client fiscal/de la cliente fiscale ou de son conseiller/sa conseillère. En cas de doute, ils/elles discutent le cas avec leur supérieur/e et/ou effectuent un contrôle fiscal auprès du client/de la cliente, respectivement organisent une révision par l'instance compétente. Après que toutes les questions ouvertes ont été éclaircies, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à l'appréciation fiscale du cas.</p> <p>S'ils/elles admettent la demande de révision, ils/elles rédigent une décision de révision ou procèdent à une nouvelle taxation, en tous les cas avec communication à d'autres autorités. S'ils/elles admettent partiellement la demande de révision, ils/elles établissent soit une proposition qu'ils/elles soumettent à leur client fiscal/cliente fiscale ou à son conseiller/sa conseillère ou rédigent (également après le rejet de la proposition) une décision de révision et effectuent une nouvelle taxation, en cas de besoin avec communication à d'autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Attitude persuasive • Capacité d'argumenter • Travail soigneux, documentation des phases de travail • Orientation client/e 	<p>Potentiel d'application Vous exécutez des procédures de révision complexes de manière professionnelle.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice en procédure de révision. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans la rédaction d'une décision de révision.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à examiner soigneusement toutes les conditions d'entrée en matière. Vous veillez toujours à éclaircir toutes les questions ouvertes par divers moyens de communication Vous veillez toujours à établir des décisions de révision soigneusement rédigées. Vous veillez toujours à documenter soigneusement vos phases de travail. Vous veillez à un échange d'informations direct avec les instances et autorités compétentes.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez à la décision de révision et à la taxation et procédez aux adaptations nécessaires.</p>

<p>autorités. S'ils/elles rejettent la demande de révision, ils/elles rédigent également une décision de révision. Ils/elles documentent leurs phases de travail de manière compréhensible.</p>		
<p>g.6 Effectuer une procédure de rappel d'impôt et une procédure pénale fiscale</p> <p>Lorsque, au cours d'une procédure de taxation ordinaire, les experts fiscaux/expertes fiscales constatent des états de faits modifiés pour des périodes fiscales déjà taxées définitivement et qui indiquent une soustraction ou une escroquerie fiscale, ils/elles introduisent, si nécessaire en s'adjoignant le concours du service juridique, une procédure de rappel d'impôt et une procédure pénale fiscale. Ils/elles agissent de manière similaire en présence d'une dénonciation spontanée par leur client fiscaux/clientes fiscales ou leur conseiller/conseillère.</p> <p>En présence de contraventions, les experts fiscaux/expertes fiscales contrôlent les documents produits et ouvrent une procédure en rappel d'impôt, respectivement une procédure pénale fiscale. En cas de besoin, ils/elles requièrent des informations additionnelles et des documents de leur client fiscal/cliente fiscale. Ils/elles éclaircissent les questions ouvertes par téléphone, par écrit ou dans le cadre d'un entretien personnel avec la cliente/le client ou son conseiller/sa conseillère. En cas de besoin, ils/elles effectuent un contrôle fiscal auprès du client/de la cliente ou organisent une révision auprès de l'instance compétente. Après que toutes les questions ouvertes ont été éclaircies, les experts fiscaux/expertes fiscales procèdent à l'appréciation fiscale du cas. Ils/elles établissent une nouvelle taxation, cas échéant avec communication à d'autres autorités. Ils/elles infligent également une amende, quoique celle-ci ne soit pas due dans les cas de dénonciation spontanée. Ils/elles s'assurent que le droit d'être entendu est respecté.</p> <p>En cas de délit fiscal, ils/elles transmettent le cas au service juridique et le soutiennent pour traiter le cas ou déposent directement une dénonciation auprès du ministère public pour escroquerie fiscale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Attitude persuasive • Capacité d'argumenter • Travail soigneux, documentation des phases de travail 	<p>Potentiel d'application Vous effectuez une procédure de rappel d'impôt et une procédure pénale fiscale de manière professionnelle.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des règles de droit et de la pratique fiscale. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des cheminements internes dans l'administration fiscale. Vous disposez de connaissances approfondies des particularités de la soustraction d'impôt et de la procédure pénale fiscale.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à respecter les processus de la procédure des rappels d'impôt et de la procédure pénale fiscale. Vous veillez toujours à respecter le droit d'être entendu. Vous veillez toujours à rendre des décisions motivées et compréhensibles.</p> <p>Métacognition Vous contrôlez les modifications des états de fait ou les dénonciations spontanées portant sur une soustraction d'impôt ou une escroquerie fiscale et prenez les mesures y afférentes.</p>
<p>g.7 Collaborer à l'échange international de renseignements et de données</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales collaborent lors de l'échange automatique de renseignements (EAR) au niveau international, lors de l'échange spontané de renseignements (SIA), lors de l'assistance administrative internationale sur demande selon les conventions de double imposition (CDI) ainsi que lors de Country-by-Country-Reporting (CbCR).</p> <p>Dans les cas complexes, les experts fiscaux/expertes fiscales analysent les communications qui proviennent de l'échange international de renseignements EAR et les comparent avec les valeurs patrimoniales et les produits déclarés. En cas de besoin, ils/elles introduisent la procédure de rappel d'impôt et la procédure pénale fiscale et soutiennent l'instance compétente.</p> <p>Dans le cadre de l'échange spontané de renseignements SIA, les experts fiscaux/expertes fiscales examinent si des rulings fiscaux d'entreprises internationales ainsi que de personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger tombent dans le champ d'application de l'échange spontané de renseignements. Si tel est le cas, le ruling est introduit avec le client fiscal/la cliente fiscale ou son conseiller/sa conseillère dans la banque de données de l'administration fédérale des contributions (AFC). Les experts fiscaux/expertes fiscales de l'AFC examinent le ruling fiscal et transmettent celui-ci à l'autorité fiscale étrangère en tenant compte et en respectant les dispositions de procédure nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Travail soigneux, documentation des phases de travail • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application Vous collaborez lors de l'échange international de renseignements et de données.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des différentes procédures dans l'échange international de renseignements et de données. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des cheminements internes dans l'administration fiscale ainsi que ceux de la collaboration avec d'autres autorités. Vous disposez de connaissances approfondies pour l'appréciation de communications, de rulings fiscaux et de requêtes. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'établissement de la décision finale.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à effectuer un travail soigneux en tenant compte de toutes les prescriptions de droit national et international. Vous veillez toujours à une bonne collaboration avec les autorités fiscales suisses et étrangères. Vous veillez à la force obligatoire de la décision en transmettant les informations à l'autorité fiscale étrangère.</p> <p>Métacognition</p>

<p>Les experts fiscaux/expertes fiscales de l'AFC reçoivent les demandes d'entraide administrative des autorités étrangères et examinent l'admissibilité d'une demande compte tenu des règles de droit et des décisions judiciaires. Lorsque la demande est admise, elle est transmise à l'administration fiscale cantonale. Les experts fiscaux/expertes fiscales de l'administration fiscale cantonale répondent aux questions posées dans la demande, mettent à disposition les documents nécessaires et envoient les pièces justificatives à l'AFC, où ils/elles élaborent la décision finale. En cas de procédure contentieuse, ils/elles l'accompagnent et soutiennent l'instance compétente. Après l'entrée en force de la décision, les informations sont transmises à l'autorité fiscale étrangère.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales analysent les communications qui leur sont adressées par la CbCR et décident si d'autres informations déterminantes pour la procédure de taxation doivent encore être requises par le biais de l'entraide administrative internationale selon la CDI applicable. Cas échéant, ils/elles établissent une demande à cette fin et l'adressent à l'AFC pour qu'elle la transmette à l'autorité fiscale étrangère.</p>		<p>Vous analysez les communications reçues dans le cadre de l'EAR et initiez en cas de besoin la procédure idoine.</p> <p>Vous analysez les communications reçues dans le cadre du CbCR et décidez si des informations additionnelles doivent être requises.</p>
---	--	--

Domaine de compétences opérationnelles H: Préparation d'avis de droit et de bases juridiques.

Les expertes fiscales et experts fiscaux établissent souvent, en collaboration avec des juristes, de nouvelles lois, ordonnances, directives ainsi que des moyens auxiliaires, et en poursuivent le développement. Pour ce faire, ils/elles élaborent des documents explicatifs pour les discussions dans les conseils, les procédures de consultation et les scrutins.

H. Préparation d'avis de droit et de bases juridiques		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>h.1 Elaborer des projets de lois, d'ordonnances et de messages et les apprécier</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales dans l'administration publique élaborent, en collaboration avec des juristes, de nouvelles lois ainsi que des ordonnances et en suivent le développement. A cette fin, ils/elles analysent l'évolution du droit, de la société, de la politique et de l'économie ainsi que les intérêts des différentes parties prenantes. Ils/elles élaborent de nouvelles normes juridiques et les modifient de manière à ce qu'elles soient harmonisées avec le droit supérieur, les prérequis politiques et les objectifs poursuivis, afin qu'elles soient durables et susceptibles de réunir une majorité. Dans le processus législatif et pour les conseils dans les cercles politiques compétents, les experts fiscaux/expertes fiscales rédigent des rapports et des messages. En cas de référendum, ils/elles élaborent également des explications en rapport avec les supports de vote.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales dans l'administration publique et dans l'économie privée prennent position dans le cadre des procédures de consultation, soit directement, soit par des organes politiques ou des associations professionnelles, sur les nouvelles lois et ordonnances ainsi que sur la modification de règles de droit en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Langage juridique • Capacité à s'exprimer par écrit • Sensibilité politique • Réflexions orientées vers une solution • Maîtrise de la complexité • Capacité à travailler en équipe 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous élaborez en collaboration avec des juristes de nouvelles lois ainsi que des ordonnances et les développez.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances approfondies en droit.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'élaboration de règles de droit.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'établissement de rapports et de messages pour le processus législatif.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans les documents explicatifs de scrutin pour un référendum.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation</p> <p>Vous veillez toujours à prendre position de manière claire et compréhensible sur les nouvelles lois, ordonnances et modifications des normes de droit en vigueur.</p> <p>Vous veillez toujours à harmoniser les nouvelles règles juridiques avec le droit supérieur.</p> <p>Vous veillez à ce que les prérequis politiques et les objectifs poursuivis soient durables et susceptibles de réunir une majorité.</p> <p>Vous êtes motivé/e à élaborer des propositions de solutions alternatives dans des groupes techniques.</p> <p>Métacognition</p> <p>Vous analysez les développements du droit, de la société, de la politique et de l'économie et les intérêts des différentes parties prenantes afin d'élaborer des projets d'actes juridiques adéquats.</p>
<p>h.2 Elaborer des directives et des moyens auxiliaires et les apprécier</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales élaborent dans l'administration publique et dans les groupes de travail de la Conférence suisse des impôts de nouvelles instructions, circulaires et lettres-circulaires, guides, manuels pour les clients fiscaux/clientes fiscales, manuels de taxation pour les collaborateurs/collaboratrices de l'administration fiscale, des notices et des formulaires et les développent. Ils/elles les actualisent en particulier lors de changements de lois et d'ordonnances. Pour les auditions et les consultations, les experts fiscaux/expertes fiscales rédigent les documents d'accompagnement et les explications. Ils/elles analysent les retours et adaptent cas échéant les documents en question. Enfin, les experts fiscaux/expertes transmettent les documents à l'instance compétente pour la publication.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales dans l'administration publique et dans l'économie privée prennent position dans le cadre d'auditions et de consultations,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Langage juridique • Capacité à s'exprimer par écrit • Réflexions orientées vers une solution 	<p>Potentiel d'application</p> <p>Vous élaborez des directives et moyens auxiliaires adéquats pour différentes parties prenantes et les développez.</p> <p>Vous appréciez les nouvelles instructions, circulaires et lettres-circulaires, nouvelles directives ou les adaptations qui y sont apportées.</p> <p>Savoir, compréhension</p> <p>Vous disposez de connaissances approfondies du droit fiscal et de la pratique fiscale.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'élaboration de textes juridiques.</p> <p>Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des moyens auxiliaires pour établir des documents écrits.</p>

soit directement, soit par des associations professionnelles, sur les nouvelles instructions, circulaires, lettres-circulaires, directives et sur les modifications qui y sont apportées.

Vous disposez de connaissances approfondies des instances compétentes pour la publication.

Positionnement, valeurs, motivation

Vous veillez toujours à actualiser les documents écrits en cas de modification des lois et ordonnances sur lesquelles ils se fondent.

Vous veillez toujours à la formulation correcte et compréhensible des documents écrits pour les différentes parties prenantes.

Métacognition

Vous analysez les retours et adaptez en cas de besoin les documents correspondants.

Domaine de compétences opérationnelles I: Management personnel

Les expertes fiscales/experts fiscaux travaillent dans un environnement qui évolue rapidement. La société, les règles de droit ainsi que les besoins des clientes/clients sont soumis à un changement permanent. Elles/ils se tiennent toujours au courant des développements actuels dans leur domaine de travail et accordent beaucoup d'importance à élargir leurs compétences personnelles.

I. Management personnel		
Situation de travail	Facteurs critiques de succès	Dimensions de compétences
<p>i.1 Se présenter, communiquer et négocier de manière persuasive</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales se présentent toujours de manière compétente et assurée. Ils/elles communiquent avec toutes les parties prenantes de manière persuasive et acceptent les opinions d'autres experts fiscaux/expertes fiscales. Ils/elles abordent verbalement et non verbalement les besoins des clients/clientes de manière active et avec empathie, sur les plans verbal et non-verbal, et construisent une relation fondée sur la confiance. Ils/elles exposent les avantages et inconvénients de leurs propositions de solutions et se comportent toujours de manière avenante et tournée vers le service à leurs clients/clientes.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales gardent leur calme dans des situations difficiles et demeurent objectifs/ves, analysent la situation et en déduisent des possibilités de solutions. Ils/elles argumentent de manière persuasive et négocient avec assurance.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales réfléchissent régulièrement à leur interaction avec leur clientèle et développent de nouvelles approches. Ils/elles demandent régulièrement le feedback de leurs clients/clientes en utilisant des outils et des méthodes appropriés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pour se présenter de manière persuasive • Etiquette business • Très bonne faculté de communication • Attitude respectueuse avec autrui • Esprit d'entreprise 	<p>Potentiel d'application Vous vous présentez toujours de manière compétente et assurée dans votre communication avec autrui.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies de l'étiquette business. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de communication verbale et non-verbale.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous veillez toujours à adopter une attitude respectueuse avec vos vis-à-vis. Vous êtes motivé/e à transmettre les avantages et inconvénients des propositions de solutions que vous faites en vous orientant vers le service à vos clients/clientes. Vous veillez à rester calme et objectif/ve dans des situations difficiles. Vous veillez à argumenter de manière persuasive et avec assurance au cours des négociations.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez régulièrement au contact avec votre clientèle et développez de nouvelles approches. Vous analysez les feedbacks de votre clientèle et en déduisez les mesures appropriées.</p>
<p>i.2 Perfectionner les techniques de travail</p> <p>Dans leur quotidien professionnel, les experts fiscaux/expertes fiscales font appel à une technique de travail efficace. Ils/elles ont toujours le contrôle des tâches à effectuer et de celles qu'ils/elles ont déléguées à un site externe et qu'ils/elles ne doivent pas régler eux/elles-mêmes. En gérant systématiquement leur temps, ils/elles assurent le règlement efficace de leurs tâches dans les délais fixés. Ils/elles se renseignent sur les solutions digitales qui peuvent soutenir l'accomplissement de leurs tâches de manière optimale.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales réfléchissent à l'organisation de leur travail et optimisent constamment leurs techniques de travail pour atteindre leurs objectifs de manière plus efficace. Pour ce faire, ils/elles se renseignent sur les moyens auxiliaires actuels, les méthodes et les outils digitaux et les intègrent dans leurs processus de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes compétences techniques • Analyse globale, systémique • Capacités d'analyse • Langage juridique • Aptitudes à s'exprimer par écrit • Réflexions orientées vers l'obtention de solutions • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application Vous organisez efficacement votre travail au moyen de techniques, méthodes et instruments appropriés.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des techniques de travail. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de moyens auxiliaires, de méthodes et de outils digitaux pour votre processus de travail.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous êtes motivé/e à accorder suffisamment de temps à votre planification de travail personnelle. Vous êtes motivé/e à mettre en œuvre de nouvelles solutions digitales pour optimiser votre processus de travail.</p> <p>Métacognition Vous réfléchissez à votre organisation et optimisez votre méthode de travail.</p>
<p>i.3 Vérifier et élargir le développement des compétences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'analyse 	<p>Potentiel d'application</p>

<p>Les experts fiscaux/expertes fiscales organisent le développement de leurs compétences professionnelles de manière proactive et ciblée. Ils/elles réfléchissent régulièrement à l'état de leurs compétences personnelles et recueillent de manière proactive le feedback de leurs collaborateurs/trices, respectivement de leur supérieur(e) hiérarchique. Ils/elles se tiennent régulièrement informé(e)s des nouveautés en lisant des publications techniques ou proches de leur domaine. Ils/elles proposent des possibilités de formation permanente d'avant-garde pour développer leurs compétences, respectivement celles de leur équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances de la branche • Bonnes connaissances des offres de formation permanente • Motivation 	<p>Vous organisez de manière proactive votre propre développement de compétences professionnelles.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances approfondies des possibilités de formation continue de votre branche. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice dans l'établissement d'un bilan personnel. Vous veillez activement à faire participer votre équipe à des mesures de formation permanente ciblées.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous êtes motivé/e à vous tenir informé/e des publications techniques ou liées à votre domaine. Vous êtes motivé/e à traiter constructivement le feedback,</p> <p>Métacognition Vous établissez régulièrement votre bilan personnel et prenez en cas de besoin des mesures ciblées pour développer vos compétences. Vous analysez le feedback que vous avez reçu et en déduisez des mesures ciblées de formation continue.</p>
<p>i.4 Utiliser les technologies du monde du travail digital</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales utilisent les logiciels usuels dans leur domaine d'activité. Ils/elles utilisent et tiennent à jour les environnements et outils digitaux et organisent des plateformes d'échange d'informations. Ils/elles travaillent avec des banques de données modernes et actualisent leurs contenus et informations. Ce faisant, ils/elles tiennent compte des directives de protection des données générales et internes à l'entreprise.</p> <p>Les experts fiscaux/expertes fiscales suivent avec intérêt le développement dynamique des nouvelles technologies. Ils/elles défendent de manière persuasive les avantages des technologies utilisées dans leur activité envers leurs supérieur(e)s hiérarchiques, leurs collaborateurs/trices et leurs clients/clientes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'analyse • Connaissances techniques approfondies de la profession • Très bonnes connaissances de la protection des données. • Affinités avec la technologie informatique 	<p>Potentiel d'application Vous appliquez de manière sûre les moyens auxiliaires techniques usuels dans votre domaine d'activité.</p> <p>Savoir, compréhension Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice des mondes du travail, des outils et des plateformes d'échange digitaux. Vous disposez de connaissances d'utilisateur/trice de la gestion de banques de données. Vous disposez de connaissances approfondies de la protection des données.</p> <p>Positionnement, valeurs, motivation Vous êtes motivé/e à vous familiariser avec les nouveautés techniques dans votre environnement professionnel. Vous êtes motivé/e à appliquer de manière convaincante les avantages des moyens auxiliaires techniques vis-à-vis de vos supérieurs hiérarchiques, de vos collaborateurs et de vos clients/clientes.</p> <p>Métacognition Vous analysez les nouvelles tendances et les innovations sur le plan technique et dans votre domaine et en déduisez leur utilité pour votre entreprise.</p>